

2020

LES ENTRÉES DE VILLE DU PAYS HORLOGER

Analyse et pistes d'actions
pour la commune de MAÎCHE





SOMMAIRE

1 FONDEMENTS DE L'ÉTUDE	4
2 MÉTHODOLOGIE	5
3 PRÉSENTATION DES OUTILS	6
4 LES SITES D'ÉTUDES	16
5 MAÎCHE	22
6 ENTRÉE N°1 (SUD)	30
<i>DIAGNOSTIC</i>	30
<i>EN SYNTHÈSE</i>	40
<i>ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT</i>	42
7 ENTRÉE N°2 (NORD)	46
<i>DIAGNOSTIC</i>	46
<i>EN SYNTHÈSE</i>	56
<i>ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT</i>	58
8 ZOOM SUR : LE HAMEAU DES BICHETS	62
9 ANNEXES : LES CRITÈRES DE NOTATION	66

1 FONDEMENTS DE L'ÉTUDE

La notion d'entrée de ville

Ces 50 dernières années, le développement des modes de transports routiers et de l'urbanisation des territoires ont conduit à l'émergence de nouveaux secteurs à enjeu : les entrées de ville. Elles constituent des parties de territoire particulièrement dynamiques et cristallisant de nombreux enjeux en termes de lisibilité, de sécurité, de qualité des aménagements ou de maîtrise de l'urbanisation.

Une entrée de ville se caractérise ainsi par une prédominance de flux routiers couplée à un développement important (en superficies et dans le temps) de part et d'autre de l'axe routier, sous des formes consommatrices d'espace : zones d'activités, grands équipements ou zones d'habitats pavillonnaires sont quelques-uns des modes d'urbanisation caractéristiques des entrées de villes.

Ces secteurs offrent des conditions attrayantes favorables à ce développement urbain : bonne accessibilité, effet vitrine, disponibilité et faible coût du foncier ...

Une entrée de ville se définit comme **l'espace de transition entre l'espace à dominante agricole ou naturelle et l'espace urbanisé**. Cette transition peut être nette ou au contraire être plus diluée le long de l'axe routier. Au delà des limites officielles (le panneau d'entrée d'agglomération), une entrée de ville se définit avant tout par le ressenti des usagers et traduit ainsi le séquençage de plusieurs ambiances.

Elle marque également le passage de la route à la rue. Cependant, ces espaces peuvent être qualifiés de points noirs. Ils manquent souvent de qualité paysagère et architecturale, n'ont pas de cohérence de fonctionnement, ni d'espace de vie. Ils sont déconnectés du centre-ville et des quartiers proches et offrent une vision d'éléments disparates sans qualité, ni lien entre eux.



Entrée de ville de Maïche



Entrée de ville du Russey

Les origines de l'étude Entrées de ville du Pays Horloger

Dans le cadre de son projet de Parc naturel régional (PNR) et d'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le PETR du Pays Horloger a développé plusieurs études complémentaires afin d'appréhender au mieux les différents enjeux propres à son territoire.

Parmi ces enjeux, la question des entrées de ville est apparue comme primordiale du fait du dynamisme urbain important. En effet, le territoire est marqué par une très forte pression urbaine, due à sa position frontalière avec la Suisse, « avec des conséquences directes sur la qualité des paysages, des milieux naturels et sur la consommation des terres agricoles ».

Les travaux menés pour l'élaboration du projet de PNR ont révélé la faiblesse d'aménagement des entrées de villes et villages du Pays Horloger. Par ailleurs, les enjeux de développement économique et urbanistique risquent d'accroître ce phénomène de détérioration et de perte d'identité du paysage local dans les années à venir.

Afin de mieux appréhender les problématiques liées aux entrées de villes, une étude spécifique menée par le PETR du Pays Horloger et coproduite avec le CAUE 25 et l'AudaB est menée entre 2016 et 2019 sur plusieurs sites.

Les objectifs et enjeux de l'étude

Cette étude est menée prioritairement sur l'axe de découverte du territoire par la route départementale 437. Elle permettra d'identifier l'ensemble des entrées de ville du Pays Horloger et de les caractériser.

Il s'agit, à travers ce diagnostic, de mettre en avant les dysfonctionnements de chacune des entrées de ville identifiées, d'en définir les enjeux en matière d'aménagement mais également de proposer les outils permettant de passer à l'action et de favoriser une meilleure prise en compte par les acteurs locaux.

2 MÉTHODOLOGIE

Principes de l'étude

Cette étude a été menée « d'après la méthode élaborée par les bureaux d'études AUSV - Casals, dans le cadre de l'étude paysagère des entrées de bourgs des trois parcs pyrénéens - 2010 ». Les Parcs naturels régionaux des Pyrénées ariégeoises (PNRPA) et des Pyrénées catalanes (PNRPC) ainsi que le Parc national des Pyrénées (PNP) ont décidé de travailler sur la thématique des entrées de bourgs en 2011-2012 afin d'accompagner aménageurs et élus locaux dans leurs interventions.

La présente étude s'appuie sur la méthodologie développée par les trois Parcs : ils ont œuvré à la mise en place d'un cadre commun d'actions pour caractériser les paysages, suivre et accompagner leurs évolutions afin de préserver voire restaurer la qualité des paysages.

Ces travaux ont permis d'élaborer un guide de bonnes pratiques afin d'inciter les aménageurs à mieux considérer ces espaces et les accompagner dans leurs interventions.

La connaissance du territoire

Le diagnostic des entrées de ville s'appuie sur une connaissance fine du territoire au préalable. Ce travail est effectué pour chaque entité paysagère en consultant la bibliographie existante d'une part et d'autre part par une campagne photographique étendue.

Il s'agit de définir les spécificités identitaires de chaque commune sur la base d'indicateurs communs et d'éléments structurants du paysage.

Pour chaque commune, des équipes mobilisant paysagistes et architectes travaillent in situ afin de pouvoir croiser les regards et de bénéficier d'une analyse complète.

Les prises de vue

Les entrées de bourgs étant des paysages traversés, la photographie et la vidéo sont des médias utilisés pour rendre compte de la progression des impressions pour chaque entrée.

Plusieurs points de vue sont analysés à différentes distances des entrées de ville officielles (panneau d'entrée d'agglomération) et dans les deux sens de circulation (entrée et sortie de ville).

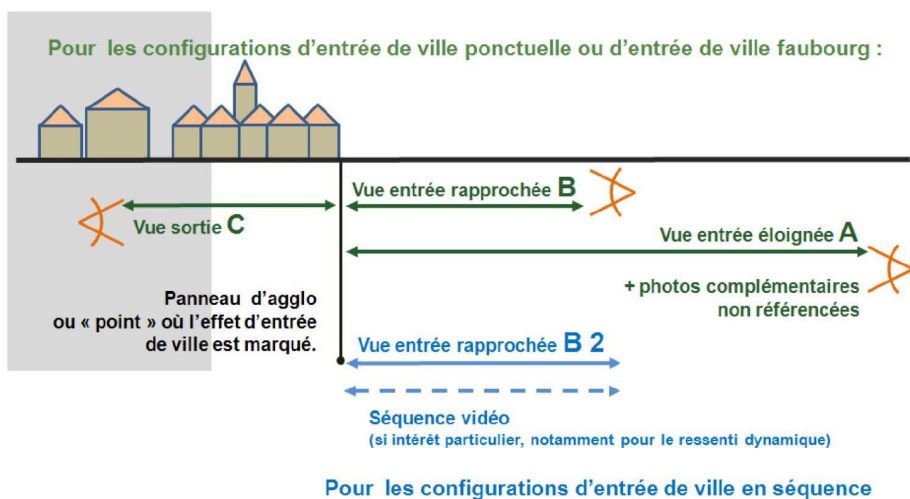
Les vues lointaines retranscrivent le grand paysage, les perceptions de l'entrée avec les arrière-plans. Les vues rapprochées retranscrivent l'impression d'entrée de bourg.

En complément des clichés pris depuis le grand paysage vers le village, les sorties de bourg (vue arrière) sont également analysées. Ces clichés constituent la dernière image imprimée par le visiteur qui quitte la localité.

Ces trois points de vues sont réalisés a minima pour chacune des entrées étudiées.

Des vues complémentaires peuvent être prises en présence d'une entrée séquence et également pour des paysages présentant un intérêt exemplaire (conservation, mutation réussie ou au contraire dégradation).

Au final, chaque entrée de village est observée et analysée afin de mesurer la « distance, l'écart » qu'il y a entre le paysage perçu de l'entrée et l'identité territoriale locale.



LA CARACTÉRISATION DES ENTRÉES DE VILLES

Afin d'établir un diagnostic précis sur les entrées de ville, et avant de proposer des solutions opérationnelles, chaque site est étudié et noté sur la base d'**indicateurs**. Les notes attribuées sont ensuite regroupées dans un outil graphique, le **diagramme radar**.

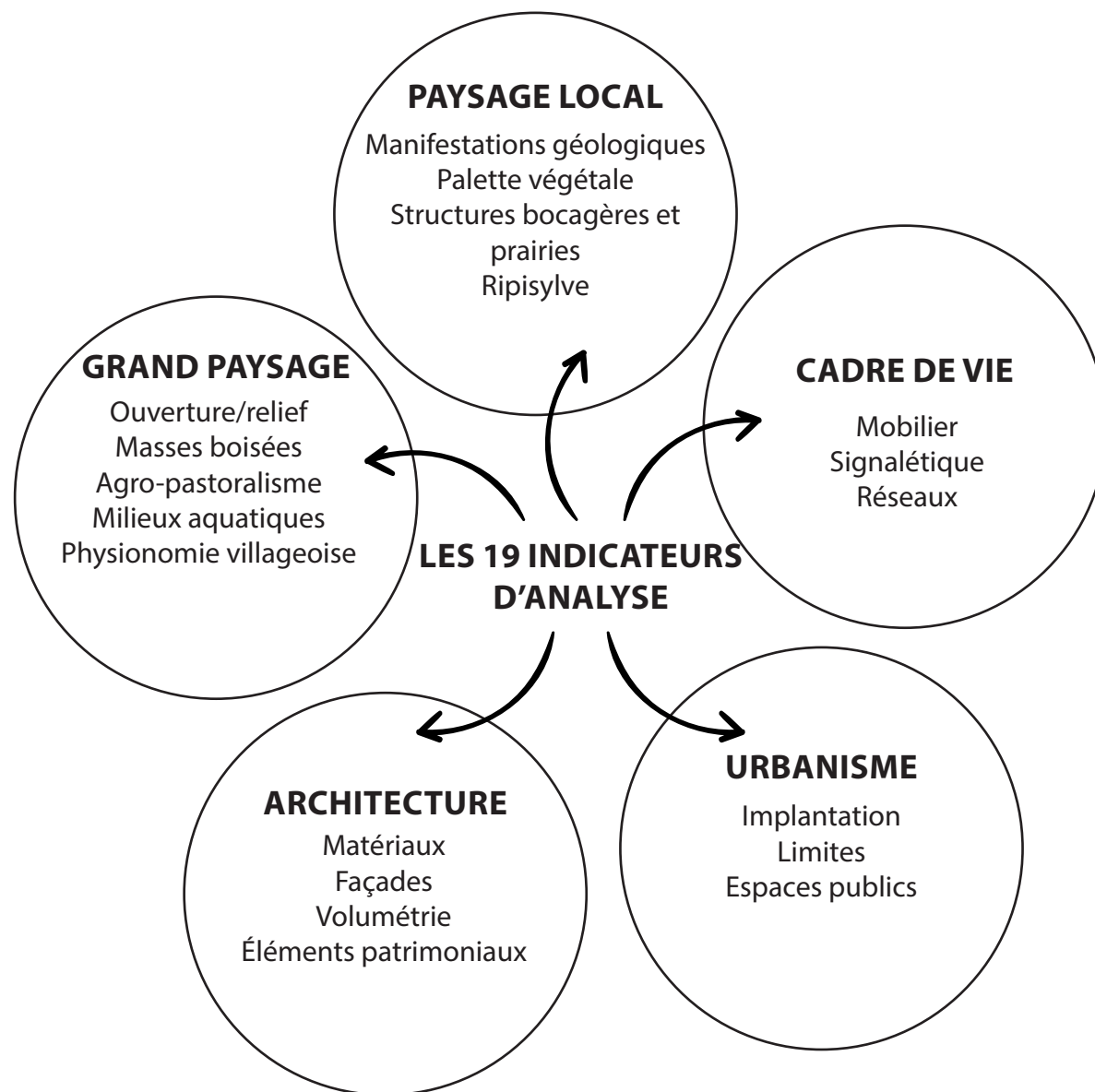
LES INDICATEURS

Les sites sont analysés à travers 19 indicateurs, regroupés en **5 grandes thématiques** couvrant les champs du **grand paysage**, du **paysage local**, du **cadre de vie**, de **l'urbanisme** et de **l'architecture**.

NB : les thématiques «paysage» s'appuient sur les caractéristiques paysagères de chaque territoire dans lesquels s'inscrivent les entrées de villes étudiées, sur la base de l'Atlas des Paysages de Franche-Comté.

Ainsi les indicateurs «paysage» peuvent varier suivant les sites afin de tenir compte des réalités locales.

Les thématiques liées plus spécifiquement à l'aménagement du territoire sont le cadre de vie, l'urbanisme et l'architecture. Leurs indicateurs sont invariants.



GRAND PAYSAGE

Le grand paysage est une portion de territoire résultant des réalités géomorphologiques du site et de l'adaptation des activités humaines à ces réalités. C'est le cadre dans lequel s'insère mon village. C'est ma vallée, mon bassin, mon plateau ... Or ma vallée n'est pas identique à la vallée suivante.

Cette thématique rend compte des caractéristiques des entités paysagères locales telles que décrites dans l'Atlas des Paysages de Franche-Comté. Elle se base sur différents indicateurs tels que le type de relief, la structure agro-pastorale, la présence de massifs boisés, de l'eau ou encore la physionomie villageoise.

Relief et échappée visuelle

soit : relief de plateau ou relief de vallée ou collinaire, paysage fermé ou ouvert.

Toute urbanisation s'adapte dans un premier temps à son site d'implantation. La visibilité du relief ou le respect de la topographie sont autant d'éléments à prendre en compte dans tout projet d'aménagement ou de construction.

Selon le type de paysage, les vues sont plus ou moins dégagées. La présence d'un relief marqué ou d'échappées visuelles a ainsi un impact important sur le ressenti et l'observation par l'automobiliste / le piéton.

Le végétal

soit : masse boisée ou versant boisé.

Des opérations de défrichement et les usages agricoles ont considérablement modelé les masses boisées existantes. Toutefois, la couverture végétale peut être représentative ou non du grand paysage, au regard de l'unité paysagère concernée par l'entrée de ville.

Agro-pastoralisme

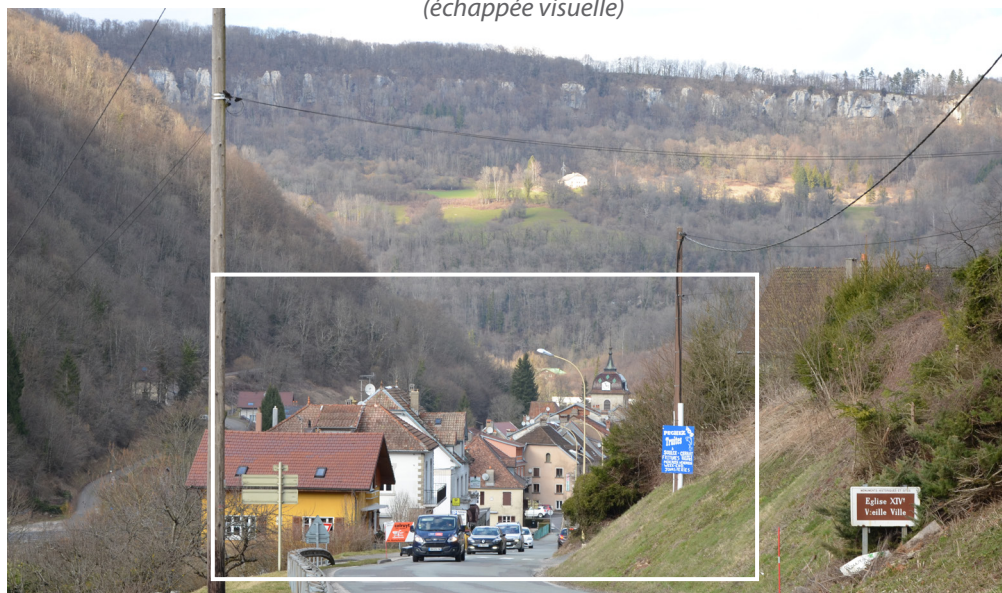
soit : territoire dans lequel l'agriculture est associée à l'élevage, où se mêlent prairies et pratiques agricoles.

Les pâtures ou les prairies de fauche représentent la presque totalité des surfaces exploitées par l'agriculture sur le territoire. Leur maintien et leur gestion sont déterminants pour la qualité des paysages (enrichissement des pentes, morcellement des terres agricoles...).

Relief



Ouverture visuelle (échappée visuelle)



3 PRÉSENTATION DES OUTILS

Milieux aquatiques et humides

soit : cours d'eau ou tourbières ou présence de l'eau invisible

La présence de l'eau est une composante essentielle du paysage, qui peut se décliner de multiples façons. Elle est parfois évidente (présence d'un cours d'eau aérien, ou de terres gorgées d'eau), ou plus souvent invisible sous la surface du sol (les milieux aquatiques sont alors souterrains mais une végétation spécifique en indique la présence en surface).

Physionomie villageoise

La physionomie villageoise traduit l'adaptation de l'implantation humaine aux contraintes locales (relief notamment) au fil du temps : la compacité des villages pour éviter l'étalement urbain, le respect des lignes dessinées par le paysage, des perspectives vers les différentes lignes du relief assurent une meilleure intégration paysagère du bâti.

Physionomie villageoise

(lotissement récent, pas d'organisation en lien avec le relief)



Le végétal (masse boisée)

Agro-pastoralisme



Milieux aquatiques et humides



PAYSAGE LOCAL

Le paysage local est formé par l'ensemble des éléments qui constituent l'écrin de mon village : herbage, haies, murets, bois, falaises, ... La pierre de ma vallée n'est pas forcément la même que celle de la vallée d'à côté, les murets ne sont pas réalisés traditionnellement de la même manière.

Cette thématique s'appuie sur la présence ou non d'éléments caractéristiques du paysage local tels que les affleurements rocheux, la présence de prairies, de murs de pierre sèche, de structures bocagères, les haies ou le recours à des essences locales.

Manifestations géologiques

Du fait de la faible épaisseur de la couche de terre dans la région, le sous-sol calcaire apparaît régulièrement à la surface sous formes d'affleurements rocheux, d'effondrements géologiques (dolines) ou de falaises.

Palette végétale

La palette végétale illustre les essences utilisées dans le verdissement des entrées de ville. Leur utilisation doit traduire une certaine diversité et une cohérence en matière de plantations tandis que le recours à d'autres espèces (exotiques voire invasives) peut traduire au contraire des plantations monospécifiques et non adaptées.

Structures bocagères et prairies

Activité agricole prédominante du Haut-Doubs, le pâturage se traduit par la présence importante de prairies enherbées dans le paysage local.

Le bocage (haies, bosquets, murs de pierre sèche ...) constitue une structure paysagère typique de l'activité agro-pastorale et un élément quasi patrimonial aujourd'hui suite aux différents remembrements agricoles ayant conduit à sa suppression pour faciliter l'exploitation agricole. On constate parfois que le foncier agricole est délibérément ouvert, sans aucune démarcation. Les déplacements d'animaux ne suivent alors pas d'itinéraire obligatoire, et les limites des pâtures ne sont pas affichées.

Ripisylve

Indicateur de la présence de l'eau et de la santé du milieu aquatique, la diversité des essences et des strates composant la ripisylve est un critère de qualité.

Structure bocagère et prairie



Palette végétale

Ripisylve



Manifestations géologiques



3 PRÉSENTATION DES OUTILS

CADRE DE VIE

La présence visible d'équipements techniques, de mobilier ou d'une signalétique est associée aux espaces étudiés en tant qu'éléments émergents, souvent verticaux et d'une certaine hauteur.

On étudiera ainsi l'impact associé à la pertinence du mobilier urbain, ainsi que la qualité apportée par la présence de supports de publicité et l'organisation des réseaux, notamment aériens.

Mobilier

Il regroupe une quantité importante d'éléments, visibles et installés sur le domaine public. On y inclut par exemple l'éclairage public, les bancs ou poubelles.

On attend du mobilier qu'il soit bien implanté, adapté aux usages et qu'il présente une certaine qualité.

Signalétique

La lecture du paysage peut être polluée par l'ajout de trop nombreux éléments de signalétique.

Les panneaux lumineux, les panneaux de signalisation ou de publicité gagnent à conserver une certaine discrétion et à apparaître dans un nombre restreint.

Réseaux

La présence de réseaux visibles, comme les lignes électriques et de télécommunications aériennes ainsi que leurs équipements liés (transformateurs) peuvent dégrader le cadre de vie pour l'habitant et pour le visiteur s'ils ne sont pas suffisamment intégrés.

L'enfouissement des réseaux apparaît souvent comme la meilleure solution. À minima, on désire qu'ils soient les moins voyants possibles.

Mobilier
(éclairage)



Signalétique
(panneaux publicitaires)



Réseaux
(antennes de télécommunication)



Réseaux
(lignes électriques)



URBANISME

La composition du paysage urbain est le fruit de projets individuels (bâtiments, ouvrage de voirie, ...), mais correspond bien à une impression d'ensemble. L'implantation et la dimension des constructions, ainsi que la différenciation nette des espaces propres à chaque usager, participe à l'identité de l'entrée de ville.

On jugera ainsi du caractère approprié, en fonction du type d'entrée de ville concerné, de l'organisation des espaces et constructions. Les critères qui en découlent sont l'implantation des constructions et la clarté des limites entre espaces. La qualité esthétique et d'usage des espaces publics complète l'analyse.

Implantation

La distance entre la route et les premières constructions influe sur la perception. Lorsqu'elles sont éloignées, l'automobiliste a l'impression qu'il peut accélérer sans risque.

À l'inverse, un bâti proche de la voie augmente le sentiment d'être en ville.

Limites

Le sentiment de sécurité des piétons est augmenté par une délimitation nette entre les différents espaces, dédiés aux différents types de flux.

Plus l'espace est lisible, plus il apparaît travaillé et qualitativement aménagé. La mise à distance des flux augmente aussi le sentiment de sécurité.

Espaces publics

L'espace commun peut paraître accueillant pour le piéton, ou au contraire lui inspirer qu'il n'y a pas sa place, suivant le dimensionnement des voies, trottoirs, places, carrefours, bordures... mais aussi en fonction de l'organisation et de la composition des aménagements, des encombrements éventuels, des stationnements.

Le soin apporté à ces surfaces, ainsi que le dimensionnement des voies, doit aller de pair avec les usages attendus sur place.

Implantation

Limites



Espaces publics



3 PRÉSENTATION DES OUTILS

ARCHITECTURE

Au-delà des aménagements de voirie, la présence de bâtiments et l'apparence de ceux-ci ont un impact sur la perception globale que l'utilisateur a de l'entrée de ville, dans le sens de l'entrée dans la commune.

La thématique est évaluée par l'impact visuel apporté par l'apparence des façades et la pertinence des matériaux et volumétries employés. La présence d'éléments patrimoniaux, ainsi que la mise en valeur de ceux-ci, peut avoir un impact positif supplémentaire (marqueur de l'identité locale).

Volumétrie

Même si on admet une différence de volumétrie entre les constructions d'habitation et celles hébergeant de l'activité économique, il est globalement préférable que les bâtiments analogues aient des volumétries comparables. L'intégration des bâtiments dans leur environnement, la continuité et la simplicité des volumes, la conservation de la trame des toitures assurent une qualité de l'entrée de ville et une meilleure lisibilité de l'ensemble bâti.

L'architecture traditionnelle ne compte ici que peu de décrochés (volume à base rectangulaire). Il est important de conserver la simplicité et la continuité des volumes.

Façades

L'animation des façades (effets de modénature, positionnement des ouvertures, ...) gagne à être sobre et à nourrir une harmonie d'ensemble. Les éléments qui ressortent trop manifestement du paysage, par des couleurs ou des traitements trop en décalage, nuisent à la qualité d'ensemble.

Il convient ainsi de veiller à l'équilibre et la taille des ouvertures, au soin apporté aux soubassements ainsi qu'aux détails de façade.

Volumétrie *(des volumes dissonants)*



Façades





Matériaux

Le choix de matériaux qualitatifs et locaux pour le bâti participe à l'impression générale de soin au niveau des entrées de ville : leur nature, leur mise en œuvre, la couleur et l'intégration globale assure une homogénéité de traitement.

Le foisonnement des matériaux (différents et non locaux) occasionne par contre des difficultés de lecture du contexte local.

Éléments patrimoniaux

Parfois, des éléments de patrimoine bâti ou de petit patrimoine peuvent contribuer à la qualité de l'entrée de ville de par leur présence : églises, chapelles, croix, calvaires, fontaines, lavoirs, ponts, poids publics, patrimoine hydroélectrique, fortifications, monuments aux morts, statues, loges, murets ... sont des éléments de patrimoine révélateur de l'identité locale. Leur état et leur mise en valeur sont des critères pour une entrée de ville de qualité.

Dans ce cas, la valorisation ou non de ces éléments participe de la qualité ou du sentiment d'abandon lié à cet espace.

Matériaux



Éléments patrimoniaux



3 PRÉSENTATION DES OUTILS

Les notes attribuées à chaque indicateur sont regroupées dans un outil graphique, le **diagramme radar**.

LE DIAGRAMME RADAR

Afin de dégager une carte d'identité de chaque entrée de ville, le diagramme radar note les sites, sur la base des 19 indicateurs précédents permettant de décrire et d'évaluer chaque entrée de ville. Chaque grande thématique est représentée par cette série d'indicateurs qui sont évalués sur une échelle de notation, dont la valeur s'étend de 1 (valeur la plus faible) à 5 (valeur la plus forte).

Le tracé, en rouge ci-après, formé par la jointure des notes données, donne immédiatement une première **information visuelle** sur l'entrée de ville étudiée : plus la surface du polygone formé se rapproche d'un cercle et s'éloigne du centre, plus l'entrée de ville est qualitative et représentative du territoire dans lequel elle s'inscrit.

Certaines catégories peuvent être jugées bien traitées, indépendamment des autres. Les forces et faiblesses d'une entrée de ville apparaissent alors simplement.

La forme du polygone permettra de déterminer au premier coup d'œil **si l'entrée est bien aménagée** (indicateurs cadre de vie, urbanisme et architecture) et **si elle respecte l'identité locale** (indicateurs grand paysage et paysage local). Quatre cas de figures sont possibles (cf diagrammes ci-contre).

Les diagrammes sont indicatifs, et ne se suffisent pas à eux-mêmes. Ils traduisent une perception technique et sont à mettre en parallèle avec les perceptions des usagers et habitants.

USAGES ET PERCEPTIONS

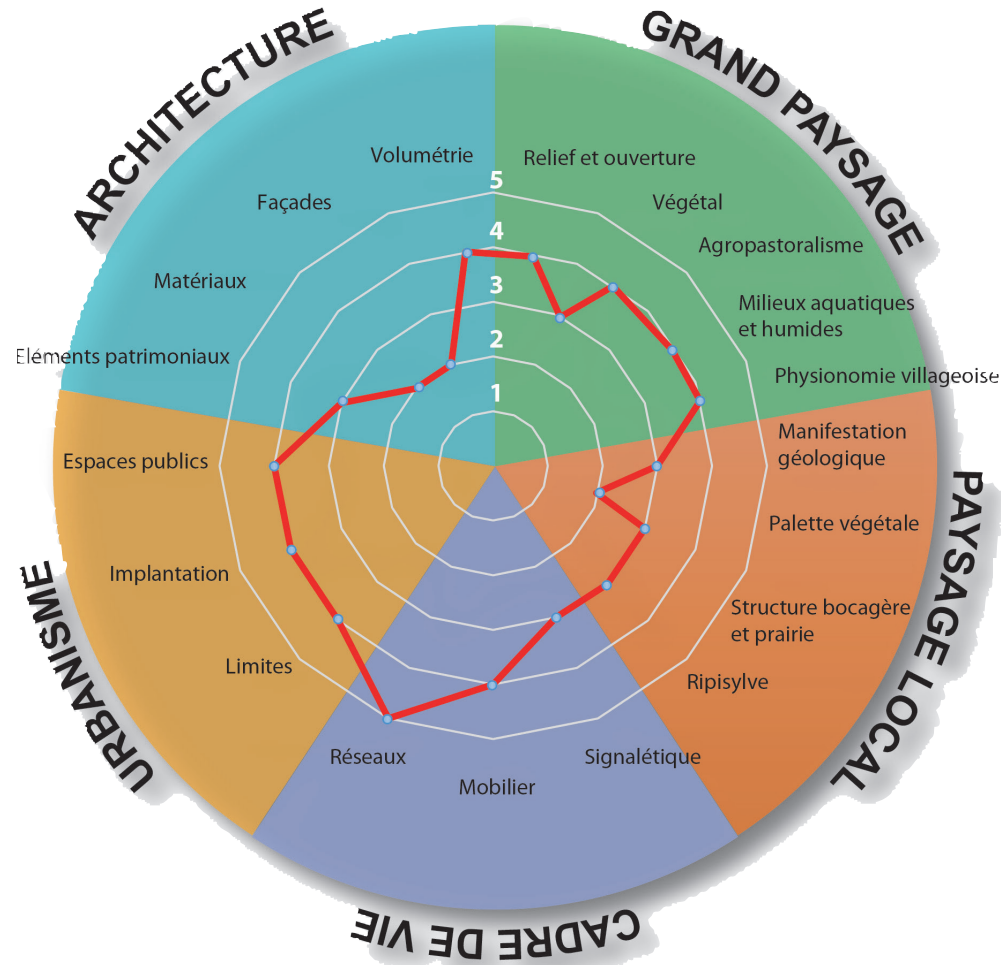
Le dernier volet de l'étude s'appuie sur les usages et les perceptions des usagers et habitants des entrées de ville.

Au-delà du travail d'analyse objective des entrées de ville, sur la base des indicateurs, une enquête a également été menée auprès des habitants afin de recueillir leurs avis et leurs perceptions des entrées de ville et des usages qui y sont pratiqués.

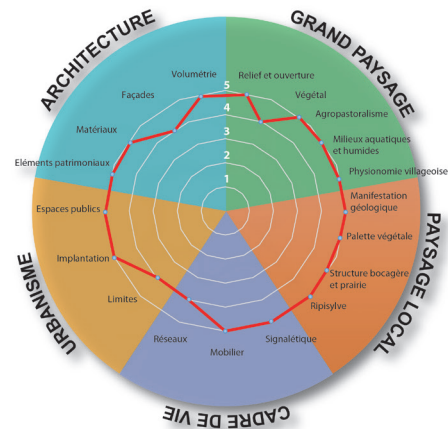
Ce travail a permis d'identifier des points forts mais également des dysfonctionnements sur la base de l'expérience quotidienne qu'en ont les différents usagers rencontrés (habitants, travailleurs).



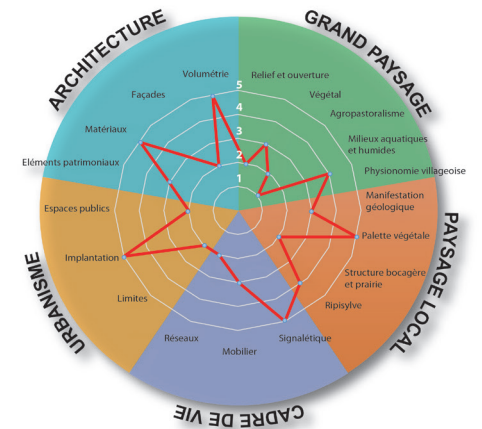
1 Une entrée de ville identitaire mais mal aménagée



2 Une entrée de ville bien aménagée mais peu identitaire



3 Une entrée de ville identitaire et bien aménagée



4 une entrée de ville peu homogène (du bon et du moins bon)

4 LES SITES D'ÉTUDES

PORTRAIT DE TERRITOIRE

Territoire frontalier et pôle d'activité majeur de l'horlogerie ancré dans le massif du Jura, le Pays Horloger est constitué d'un vaste plateau entaillé par deux rivières principales : le Doubs et son affluent, le Dessoubre. La vallée du Doubs constitue à elle seule l'épine dorsale du territoire et symbolise un lien franco-suisse historique.

Le Pays Horloger est un territoire rural constitué de petites villes industrielles et vivant en étroite relation avec les villes suisses voisines (Le Locle, La Chaux de Fonds, Neuchâtel...).

Regroupant 95 communes sur une superficie de 1040 km², le projet de Parc naturel régional du Doubs Horloger comprend une population de 55 803 habitants (RP INSEE 2014) et une densité moyenne relativement faible de 53,6 habitants au km².

Avec un rythme d'accroissement soutenu de la population (+1,2% entre 2009 et 2014), c'est actuellement un des territoires les plus dynamiques démographiquement en Bourgogne Franche-Comté.

Parmi les 15 500 emplois recensés, cet espace se distingue par sa forte part de commerces et services (31%), d'industrie (26%) et d'emplois administratifs (26%). L'agriculture et la construction représentent respectivement 9% et 8% des emplois dans le territoire. C'est par conséquent, un territoire dynamique et étroitement lié à l'économie frontalière et la proximité à la Suisse.

Chiffres-clés

95 communes

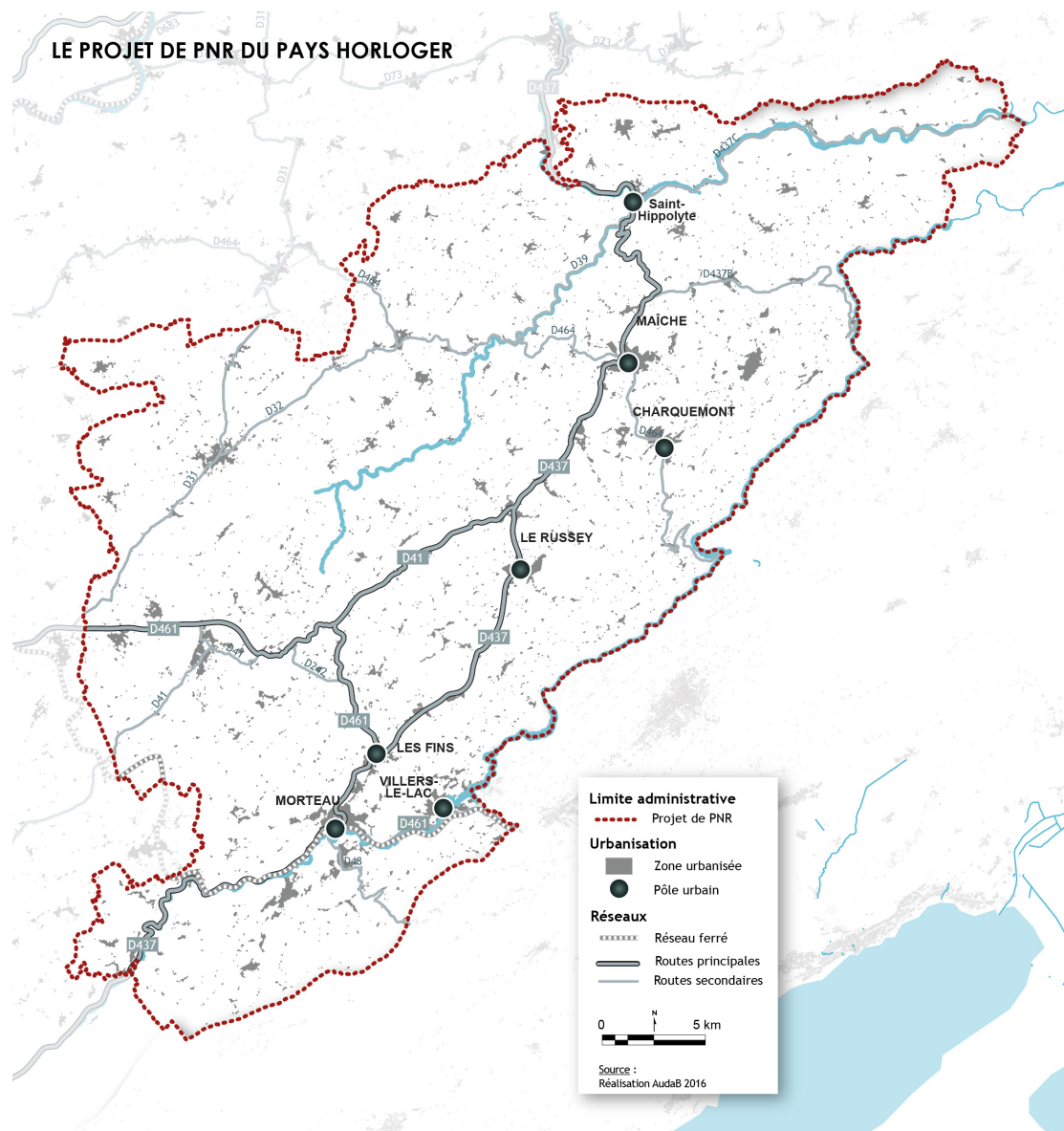
1040 km²

55 803 Hab.
+1,2%

0 53,6 hab./km²

45 480 €

15 499 emplois
26 804 actifs



Les entrées de villes le long d'un axe majeur de traversée du territoire

Les entrées de ville sont des secteurs caractérisés par leur bonne accessibilité routière et une urbanisation parfois intense et souvent mal connectés au reste du bourg. Très attractifs, pour le développement des activités économiques notamment, ils cristallisent de nombreux enjeux en matière de développement urbain et d'image.

L'identification de ces secteurs à forts enjeux s'appuie sur le croisement du dynamisme urbain et de la densité des flux routiers. Ces deux critères permettent d'identifier des axes majeurs du développement territorial. C'est notamment le cas de la RD 437 pour le Pays Horloger qui relie plusieurs pôles urbains s'étant fortement développés durant les trente dernières années et qui connaissent les plus forts trafics routiers.

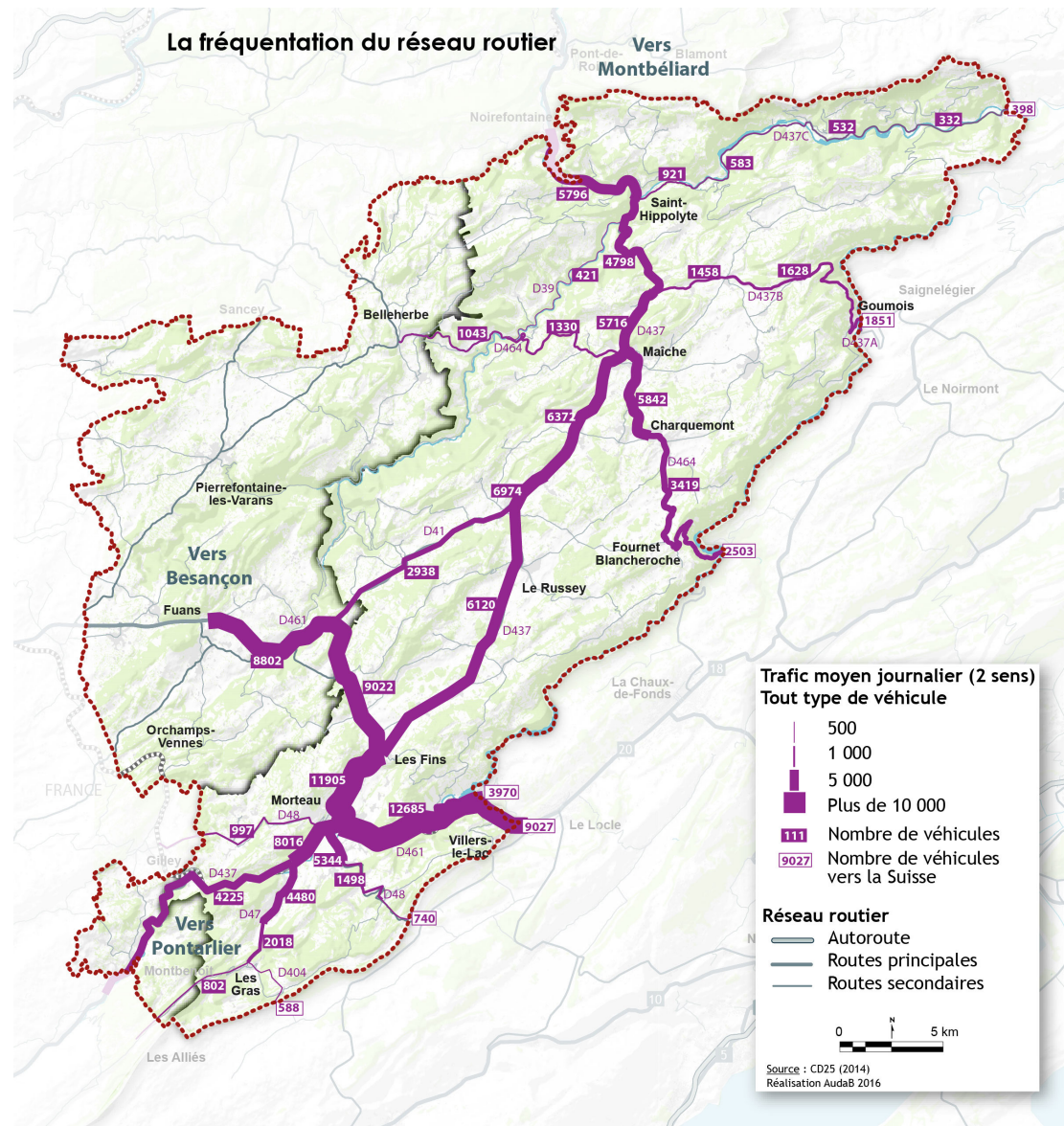
Urbanisation, trafics routiers et accidentologie

Sur le territoire du Pays Horloger, les principaux pôles urbains sont Morteau (6827 hab.), Villers-le-Lac (4750 hab.), Maïche (4233 hab.), Les Fins (3035 hab.), Charquemont (2599 hab.) et Le Russey (2256 hab.) d'après les recensements de la population de 2014 (INSEE).

Sur la période 1980-2011 (données DREAL FC), une douzaine de communes ont concentré une majeure partie du développement urbain du territoire (plus de 50% à elles seules), parmi lesquelles se démarquent notamment les pôles urbains situés le long des axes majeurs du territoire : Morteau (+110 ha), Maïche (+97 ha) et Villers-le-lac (70 ha).

La proximité avec la Suisse est génératrice de flux routiers importants : parmi les principaux axes routiers, la RD461 (ouest-est) relie Les Fins, Morteau et Villers-le-Lac. Axe majeur entre la France et la Suisse, elle supporte un trafic routier de 9000 à 12685 véhicules par jour (données 2014 du CD25).

La RD437 (nord-sud) est un axe majeur plus secondaire, entre Montbéliard et Pontarlier. Elle relie Morteau, Le Russey, Maïche et Saint-Hippolyte dans le Pays Horloger et assure un trafic routier quotidien de 4400 à 7000 véhicules (données 2014 du CD25).



4 LES SITES D'ÉTUDES

Ces deux axes constituent la colonne vertébrale du territoire et le moteur de son développement, notamment en matière d'urbanisation. La RD437 est un axe essentiel pour la découverte du territoire.

C'est également un axe fortement accidentogène : entre 2011 et 2015, 52 accidents se sont produits entre Morteau et Saint-Hippolyte, se traduisant notamment par le décès de 9 personnes.

Les communes de Morteau/Les Fins, Le Russey, Maïche et Saint-Hippolyte connaissent le plus d'accidents dans le territoire.

Les 6 entrées de ville étudiées

Parcourues par les habitants, les visiteurs ou les actifs frontaliers au quotidien (près de 13 000 véh./jr entre Morteau et Les Fins et autour de 6000 véh./jr sur le reste de l'axe), les entrées de ville le long de la RD437 portent donc un dynamisme urbain conséquent et jouent un rôle majeur dans l'image et l'identité du territoire.

L'étude se concentre donc sur les entrées et sorties de six entités urbaines situées le long de la RD437 :

- Saint-Hippolyte,
- Maïche,
- Bonnétagé,
- Le Russey,
- Noël-Cerneux,
- et Morteau.

Unités paysagères du Pays Horloger

Les sites d'étude s'insèrent dans un cadre paysager propre au territoire et dont les caractéristiques constituent des composantes à préserver et valoriser. Les six sites d'études sont réparties au sein de trois unités paysagères, qui sont :

Le Second Plateau

Situés entre 800 et 1200 m d'altitude, les paysages de cette unité se caractérisent par les plissements du massif jurassien : orientées sud-ouest/nord-est, les rides sont principalement occupées par des massifs de boisements dominés par les résineux.

Les vastes plateaux accueillent l'activité agricole sous forme de prairies, qui constituent des paysages prédominants mais variés : prés, pâtures, pré-bois. Le relief localement plus accidenté peut donner naissance à des bas-fonds humides, constitués d'étangs et de tourbières.

De fait, le caractère karstique du sous-sol calcaire n'offre qu'une faible épaisseur de terre cultivable, plus propice aux activités agricoles de type pâture, et ne peut accueillir que des milieux aquatiques ponctuels (tourbières, mares) sur les plateaux ou sous forme de cours d'eau dans les vallées étroites (cas des Gorges du Doubs).

L'habitat porte encore beaucoup les marques de ses anciennes activités agricoles, artisanales et industrielles. Les zones urbaines, issue du regroupement et du développement de fermes, sont de petites tailles, très dispersées dans le territoire et regroupent généralement plusieurs hameaux et de nombreux écarts. Seuls quelques pôles urbains (Morteau, Maïche, Le Russey ...) se démarquent de par leur caractéristiques plus urbaines.

Un patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, réservoirs, citernes) est également assez répandu. Quelques structures historiques (murs de pierre sèche, pré-bois, bocage) liées aux activités agricoles anciennes, sont encore observables bien qu'elles tendent à disparaître.

La vallée du Dessoubre

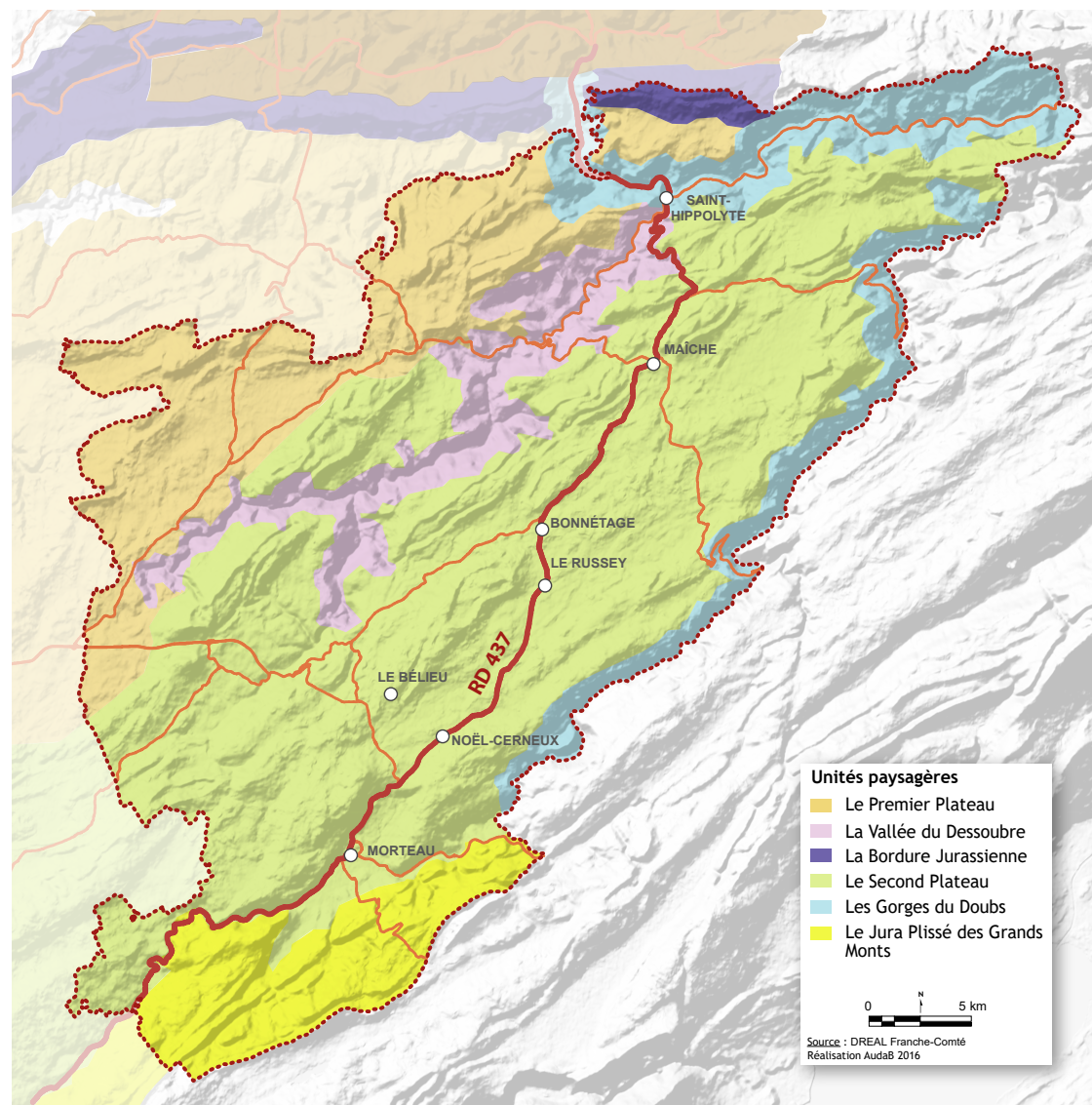
«Cette partie basse de la vallée présente une structure relativement complexe. Le fond très encaissé et boisé (...) s'ouvre à mi-pente sur un niveau de replat où des villages se sont installés. Les manifestations rocheuses sont présentes tout au long de la vallée. Le raccord avec la surface du plateau s'opère par un versant redressé au tracé dentelé, qui souligne la limite sommitale d'un important réseau de vallons adjacents.»

Les Gorges du Doubs

«Le colmatage alluvial de la vallée ménage quelques sections planes où les villages se sont fixés. Les versants, s'ils sont vigoureux, restent accessibles en dépit des quelques éléments de corniches qui affleurent de loin en loin. La forêt recouvre les parties les plus raides, tandis que les replats et les basses pentes sont exploités par une agriculture en déprise»

Globalement, les paysages du Pays Horloger s'articulent autour de quatre composantes principales que sont le relief et la géologie, le végétal, l'agriculture et l'eau.

Ces quatre éléments peuvent se retrouver sous différentes variantes au cœur du territoire mais ils constituent les éléments de base des paysages locaux.



4 LES SITES D'ÉTUDES

Le relief et la géologie

Le relief marqué et varié du territoire est la conséquence de la géomorphologie du massif jurassien : plateau, val, vallon, vallée encaissée, affleurements rocheux, falaises ... sont quelques uns des éléments du relief local.

Celui-ci influe notamment sur les perspectives paysagères : sont-elles profondes ou se buttent-elles rapidement contre un relief marqué ? La distance entre deux reliefs est elle ouverte ou resserrée ?

D'un point de vue géologique, le sous-sol karstique est caractéristique du territoire : celui-ci est visible directement (affleurements rocheux, falaises) ou indirectement (dolines) dans le paysage. Il constitue un élément identitaire et est révélateur des risques naturels pour l'aménagement du territoire.



Paysage ouvert



Paysage fermé



Dolines



Affleurement rocheux



Comblement de doline



Passage du casse-caillou

Le végétal

Les versants boisés, sur les ubacs au relief marqué, sont les principales caractéristiques végétales du grand paysage, de même que les petits reliefs boisés du second plateau ou les ubacs sylvicoles des gorges et vallées. La qualité de ces différents boisements dépend de leur mixité et homogénéité.

Les structures et les palettes végétales sont très variées, d'autant que de nombreuses essences récentes et ornementales ne sont pas locales (cas des haies en limite parcellaire et des plantations d'alignements). D'autres éléments végétaux sont en revanche indésirables par leur caractère exotique ou invasif.



Variétés arborées locales



Variétés herbacées locales



Variétés ornementales



Variété invasive

L'agriculture

L'agro-pastoralisme est un élément très important de l'identité locale. Ponctuellement, des vergers sont également présents.

Même si l'élevage local bénéficie d'une plus-value liée à la production de comté, les pratiques se modernisent et impactent plus ou moins fortement les paysages locaux : disparition des pré-bois, suppression des haies et des murs de pierre sèches, ...

Dans les secteurs soumis à une forte pression foncière, l'étalement urbain et les formes urbanistiques et architecturales (prédominance de la maison individuelle) engendrent la disparition de terres agricoles. Sur d'autres secteurs plus difficilement exploitables, gorges et vallées, les boisements reprennent le dessus sur les pâturages.



Patûre délimitée



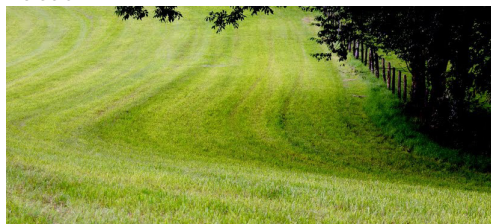
Patûre ouverte



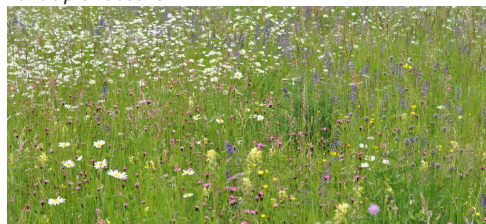
Pré-bois



Mur de pierre sèche



Pré de fauche



Prairie fleurie

L'eau

L'eau est un élément fondateur des paysages du territoire et présente des formes très variées : rivière, étang, tourbière, milieu humide ...

L'eau n'est pas systématiquement visible dans le territoire mais sa présence peut se deviner grâce à la végétation proche : ripisylve aux essences spécifiques (saule, frêne ...), végétation herbacée typique (laîche, carex ...).

La qualité et la diversité de cette végétation est par ailleurs un bon indicateur de la bonne santé des milieux aquatiques et humides.



Le Doubs et sa ripisylve



Tourbière



Fossé dégradé



Ripisylve dégradé

CONTEXTE PAYSAGER DE MAÎCHE

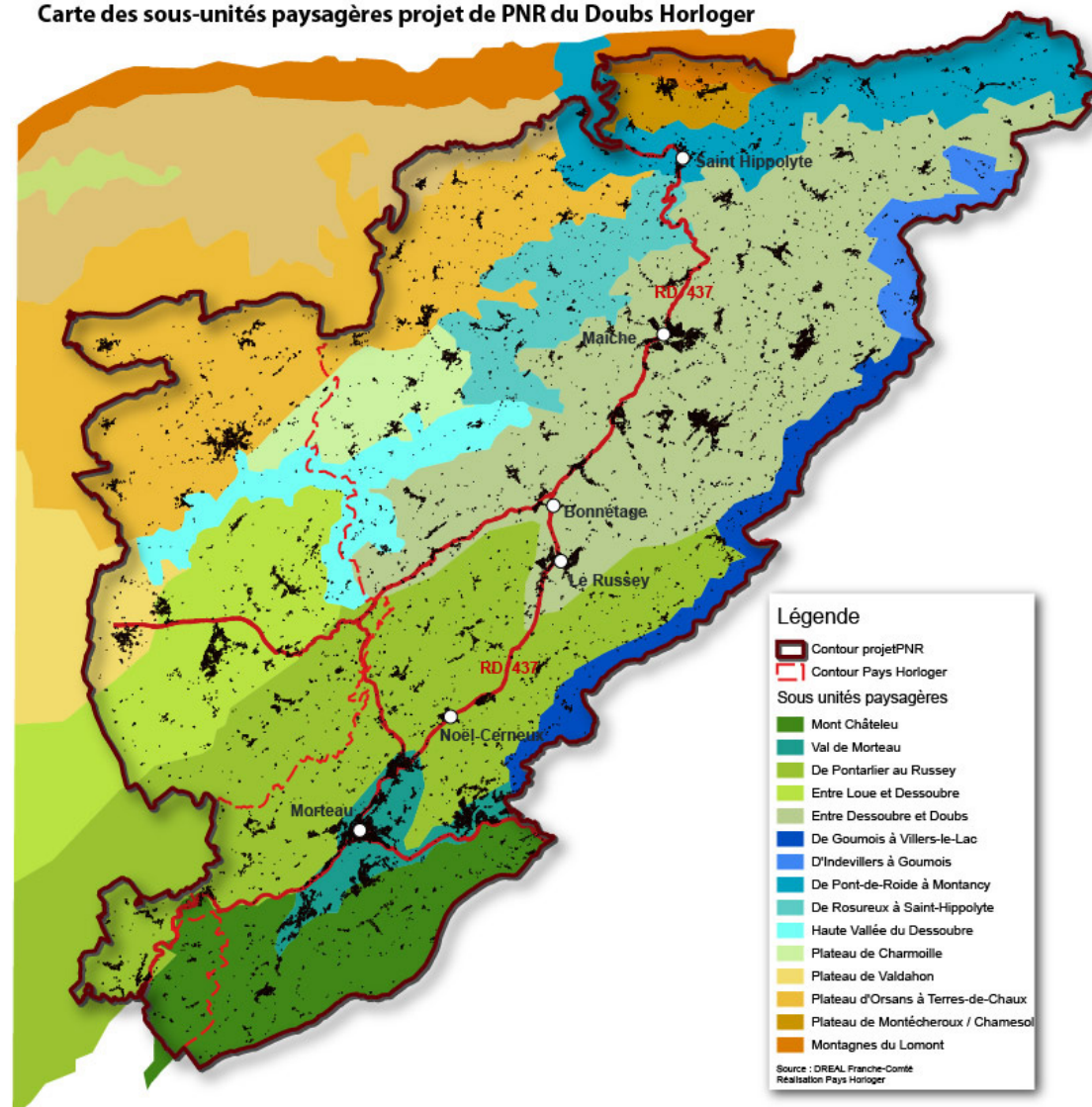
Le territoire de la commune de Maïche s'insère au coeur de la sous-unité paysagère *Entre Dessoubre et Doubs*.

Les paysages de cette sous-unité se caractérisent avant tout par de vastes espaces ouverts agricoles, séparés par des rides secondaires boisées. Cette caractéristique est très dominante entre les vallées du Doubs et du Dessoubre.

Hormis les villages et bourgs importants (Maïche, Le Russey, Damprichard...) les villages ont hérité d'une structure très polynucléarisée, dont l'unité de base est la ferme à tuyé. Les murs de pierres sèches cloisonnent encore le paysage, bien que malheureusement menacés de disparition.

Les extensions pavillonnaires récentes s'inscrivent de moins en moins dans le paysage et sont d'autant plus visibles que leur implantation se fait généralement sans lien avec les zones urbaines existantes ou sur les versants agricoles.

Carte des sous-unités paysagères projet de PNR du Doubs Horloger



PERCEPTION DU PAYSAGE COMMUNAL

Les perceptions sont fortement conditionnées par le relief autour de Maïche : une ride irrégulière, composée de plusieurs crêtes parallèles culminant à 900 mètres, encadre Maïche au nord et au sud. Elle a longtemps conditionné les limites urbaines et le développement du bourg.

Ce relief particulièrement marqué engendre des changements très brutaux des perceptions, mais il génère également des mises en scènes importantes ou des points de vue. La traversée des crêtes, aux versants pentus et boisés, offre une transition entre des espaces ouverts majoritairement agricoles, dont ils constituent souvent l'arrière-plan.

Le relief occupe donc une place importante dans le paysage local en particulier à travers les massifs boisés, fortement dominés par des essences résineuses, implantés sur les éléments de reliefs saillants. Ces éléments de relief ferment les perceptions (passage d'une crête par exemple) ou en constituent l'arrière-plan.

Implanté sur les secteurs les moins pentus, l'agro-pastoralisme ouvre quant à lui fortement les perceptions du paysage local puisque les vallons pâturés sont peu boisés et occupent une grande partie du territoire communal.



La RD 437 aux Bichets (hameau de Maïche)



Vue depuis la RD 437 (entrée sud de Maïche)

Vue sur Maïche depuis la RD 437 (rue de Saint-Hippolyte) ▾



MAÏCHE, D'HIER À AUJOURD'HUI : DES ÉVOLUTIONS MAJEURES DU PAYSAGE



Carte de l'état-major (1820-1866) source: IGN

La commune de Maïche s'est implantée au creux d'une cuvette. Elle est dominée et protégée des vents par un ensemble de crêtes et coteaux boisés : Montjoie au nord, Saint-Michel au sud...

De vastes prairies et pâtures, entrecoupées par quelques parcelles boisées, dominent la partie sud du territoire communal, où se trouvent les fermes isolées aux hameaux des Seignottes, des Bichets ou encore derrière le Gey.

L'espace urbain s'est longtemps maintenu dans le site historique. Mais le développement économique, débuté au début du XX^e siècle, a généré diverses extensions en rupture avec son implantation initiale.

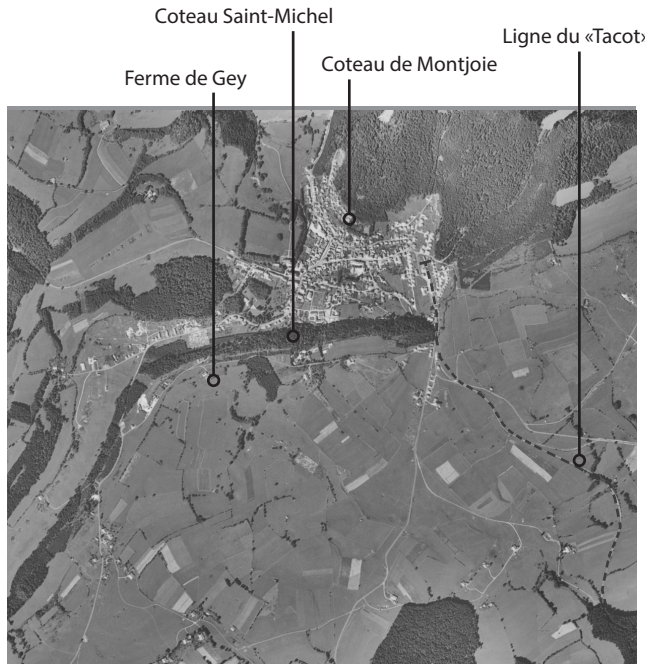


Photo aérienne 1950 source: IGN

Le coteau de Montjoie, situé au nord du village et offrant une exposition favorable, a dans un premier temps permis l'accueil de populations nouvelles liées au développement économique de l'horlogerie : ici, la forêt s'avance jusqu'à toucher les dernières maisons.

Maïche reste néanmoins relativement enclavée au nord, rendant difficile la liaison avec les communes des Bréseux et de Saint-Hippolyte.

A partir de la fin des années 1940, plusieurs extensions se sont succédées selon un axe est-ouest et derrière la colline de Saint-Michel au sud : à proximité de la ligne du Tacot

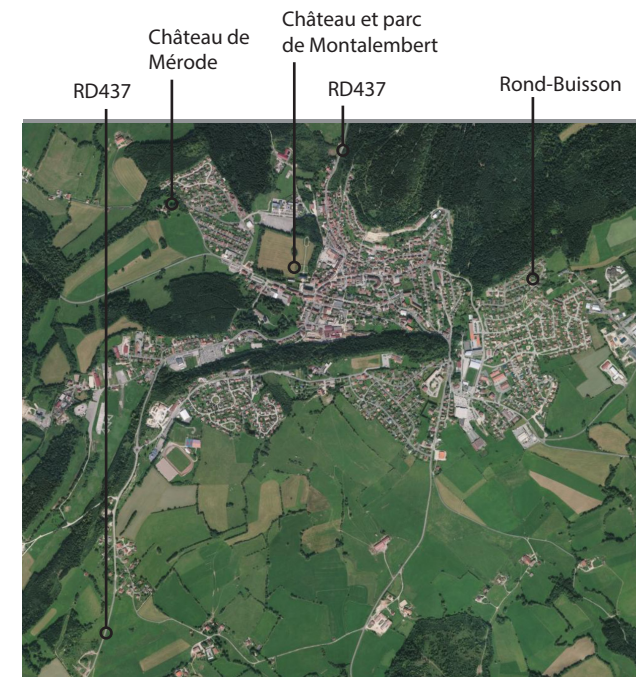


Photo aérienne actuelle source: IGN

(Maïche-Morteau), au lieu-dit Saint-Michel, en direction du château de Mérode, à Rond-Buisson, au sud du coteau Saint-Michel, autour des fermes isolées «Derrière le Gey»...

Ces nouvelles extensions ont été réalisées sur des espaces dédiés à l'activité agro-pastorale : au sud (Le Gey/Saint-Michel), à l'ouest entre les château de Mérode et de Montalembert, à l'est sur le site de Rond-Buisson.

Une dizaine de logements ont également été construits au coup par coup, sans réflexion d'ensemble, en entrée sud de la commune, au hameau des Bichets.

Son développement, ainsi que ceux réalisés par la suite le long de la RD437 (équipements publics...), font de ce hameau une première entrée dans la commune de Maïche en créant une continuité bâtie plus ou moins perceptible.

Ainsi, la commune, initialement lovée au milieu de coteaux boisés, offre aujourd'hui une lecture plus complexe.

La centralité historique, autour de la place occupée par le bâtiment de la mairie, conserve une identité forte. De forme concentrique, elle rayonne initialement dans trois directions : le nord, le sud et l'est.

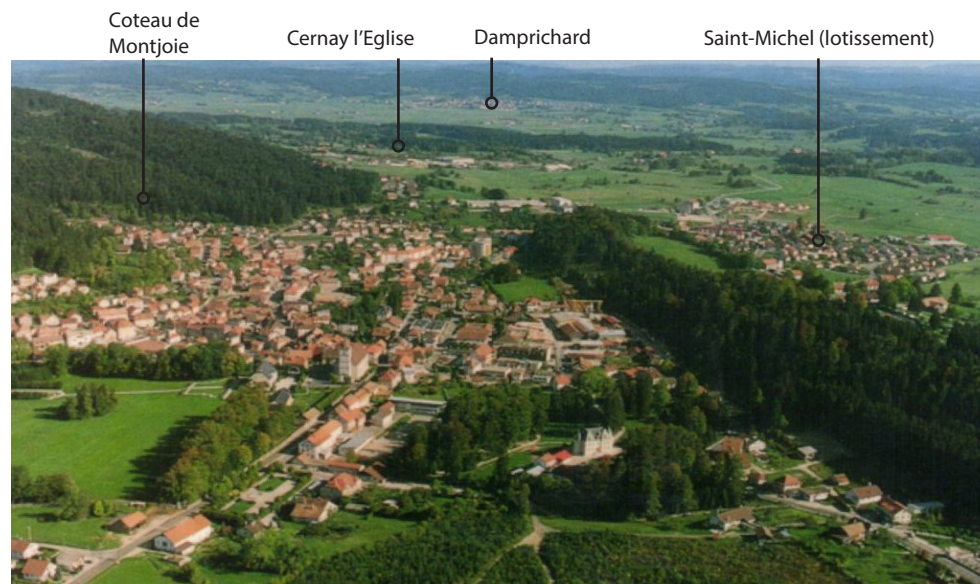
Les extensions liées à l'économie horlogère et au développement de l'habitat ont modifié le fonctionnement et l'organisation des espaces urbanisés. Elles ont créé de nouveaux axes de communication linéaires,

prolongements des axes principaux, pour s'orienter sur les coteaux au Nord, à l'Est et au Sud, rejoignant l'ancienne gare du «Tacot».

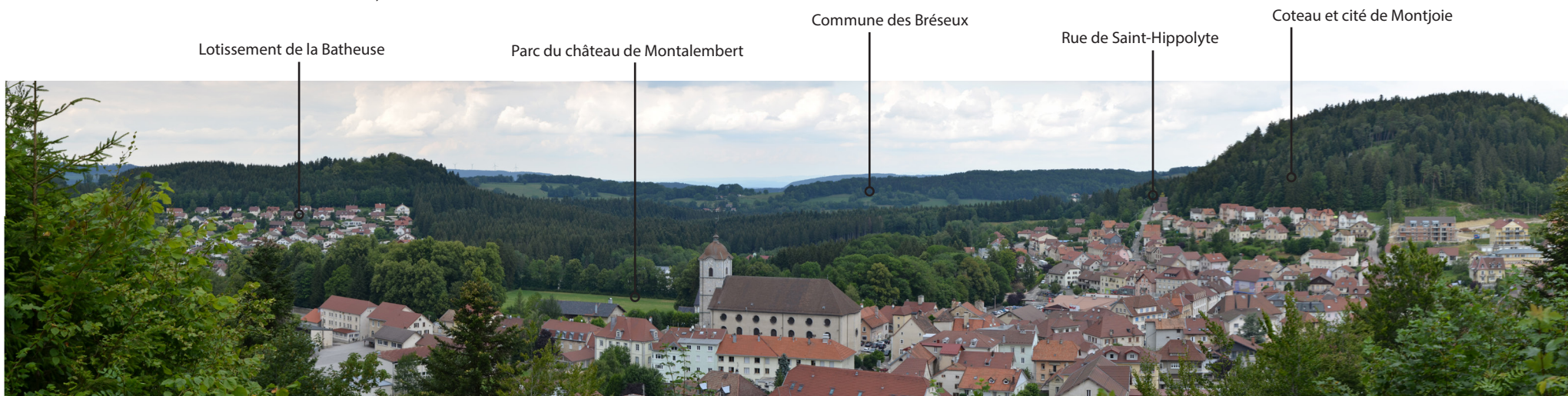
Ces diverses extensions, poches d'urbanisation dispersées, ont formé une entité urbaine morcelée par les éléments naturels (crête au sud, coteaux au nord) ou patrimoniaux (château et parc de Montalembert).

La prédominance initiale des espaces boisés s'est atténuée.

Aujourd'hui, la RD437 coupe la commune de Maïche selon un axe nord-sud. Elle plonge au nord dans la forêt de Montjoie. Au sud, elle a modifié l'accès initial, en contournant le coteau Saint-Michel. Elle constitue la voie d'entrée privilégiée pour accéder au centre-ville de Maïche.

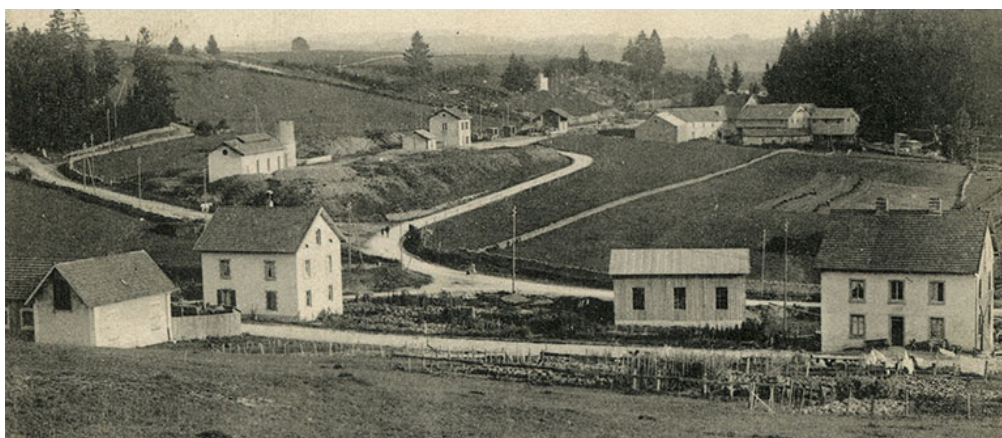


Maïche (vue aérienne - 1960)



QUELQUES ÉVOLUTIONS URBAINES

L'arrivée du chemin de fer à Maïche, via la ligne Morteau-Maïche-Tréviillers apparue en 1904 (ligne du « Tacot »), a eu une influence sur la morphologie de la ville. Éloignée du cœur historique du fait des contraintes topographiques, la ligne ferrée a favorisé le développement des activités industrielles et artisanales (scierie...). Elle aura pour conséquence d'étirer progressivement l'urbanisation à l'est de la ville. Après le démantèlement de la ligne en 1954, l'urbanisation s'est poursuivie, et l'ancienne trame est aujourd'hui beaucoup moins lisible.



Le quartier de la gare en 1905-1910

Les formes urbaines de Maïche sont également marquées par l'arrivée de l'électricité au début du XX^{ème} siècle. L'artisanat horloger est « sorti » des fermes isolées pour créer en ville des entreprises de fabrication. De nouveaux quartiers d'habitat, dédiés aux ouvriers, voient le jour.

Ces nouveaux quartiers issus de l'industrie horlogère sont encore visibles aujourd'hui et constituent une spécificité communale d'importance. Leur présence participe à la création d'une ZPPAUP en 1989, qui vise à préserver la richesse patrimoniale de la ville.

En entrée sud de la ville, dans l'actuelle avenue du Maréchal Leclerc, la cité ouvrière Rotschi a ainsi été bâtie vers 1910 par l'industriel horloger Henri Rotschi, fondateur de la Société d'Horlogerie de Maïche, pour loger les ouvriers travaillant dans son usine (employant environ 200 personnes). Cette cité ouvrière est composée de trois bâtiments disposés perpendiculairement à l'avenue, qui ont la même organisation.

Aujourd'hui, ces trois bâtiments forment un ensemble homogène dans leur forme et hétérogène dans leur parement (couleurs vives, annexes...). En limite d'emprise publique, les abords sont également traités de manières différentes. La cohérence d'ensemble est ici moins heureuse et gagnerait à être retravaillée.

Dans le même secteur, en 1927, un bâtiment est construit au croisement de la rue du stade, de la rue des grettes et de l'avenue du Maréchal Leclerc : il abritait alors un logement, un cinéma et le «Café de la gaieté». Sa vocation change vers 1950 pour accueillir une activité liée à l'horlogerie.



La Cité Rotschi, aujourd'hui



L'ancien cinéma et Café de la gaieté, aujourd'hui

En 1910 également, Henri Rotschi fait construire une cité ouvrière sur le coteau de Montjoie en sortie nord de la ville, en surplomb de l'actuelle RD437. Le quartier forme une entité homogène, isolée et visible depuis de nombreux points de la ville. D'autres habitations viendront par la suite combler les espaces libres entre la cité de Montjoie et le cœur de ville, modifiant l'impression initiale d'isolement de la cité ouvrière.



La cité de Montjoie, aujourd'hui





CE QUE DIT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MAÏCHE

LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

La ville de Maïche a connu un véritable essor démographique au sortir de la 2^{ème} guerre mondiale, passant de 2 700 habitants en 1946 à 3 700 en 1968. Après avoir connu une baisse régulière entre 1975 et 1999 puis une hausse au cours des années 2000, la population communale se stabilise autour de 4 300 habitants depuis 2009. La population connaît une tendance au vieillissement comparable à celle observée dans le département : hausse des 60-74 ans, baisse des 0-29 ans.

ANNÉE	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2017
POPULATION	3 714	4 381	4 216	4 168	3 978	4 282	4 286

Source : INSEE

Au cours de la dernière décennie (2006-2017), la consommation de foncier naturel ou agricole a atteint plus de 15 ha, dont :

- 12 ha (80%) dédié à l'habitat (production d'environ 150 logements),
- 12 ha (80%) ont été prélevés sur les espaces agricoles.

Aujourd'hui, la commune compte une zone d'activités d'environ 16 ha, dont moins de 3 ha restent disponibles (Les Genévriers). Son activité industrielle est essentiellement tournée vers l'horlogerie, la micro-mécanique, la galvanoplastie et le laquage. Elle offre approximativement le même nombre d'emplois qu'elle ne loge d'actifs occupés (environ 1 900).

Maïche est la 3^{ème} commune la plus peuplée du Pays Horloger, après Morteau et Villers-le-Lac. Ses commerces, services, entreprises, établissements scolaires, offres culturelles et de loisirs participent à son rayonnement. Elle est amenée à conforter son rôle de bourg-centre en portant une part importante du développement urbain du secteur (habitat, économie, commerce/service, équipement).

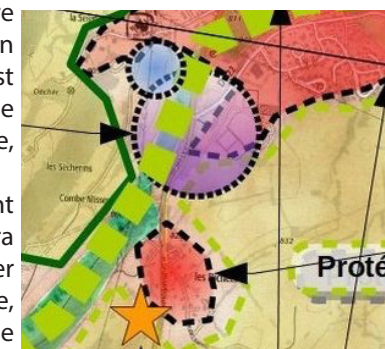
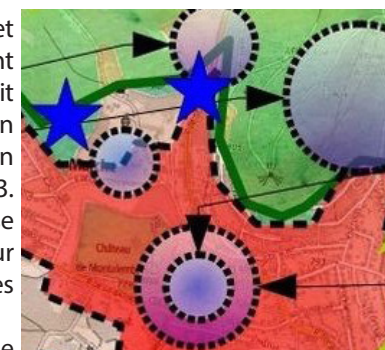
INFLUENCE DU FUTUR PLU SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD437

Pour répondre à ces enjeux, le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) du PLU en cours de révision prévoit une croissance démographique de 0,65%/an (soit environ 4 700 habitants) et la production d'environ 150 logements neufs d'ici 2033. La production de logements se localise principalement sur 4 sites en extension (pour environ 7,6 ha) et en continuité d'espaces pavillonnaires existants.

La volonté de conforter le rôle économique moteur de Maïche dans le territoire intercommunal se traduit par l'extension de 2 zones d'activités économiques à l'est (Genévriers et Mailleux), pour une surface nouvelle d'environ 11 ha (commerce, artisanat, tourisme).

L'ensemble de ces secteurs étant relativement éloignés de la RD437, leur urbanisation aura peu de conséquences sur l'aspect paysager et urbain des entrées nord et sud. En outre, des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) visent à assurer la qualité de leur aménagement (prise en compte du paysage, de la pente, du front bâti...).

Enfin, un objectif fort du PADD - cependant non traduit dans les OAP - vise à protéger les entrées de ville par des aménagements « qui devront intégrer une préoccupation affirmée en matière de préservation de la qualité paysagère » (cercles violets sur les cartes ci-dessus).



Protéger les entrées de ville, secteurs à fort enjeu paysager (extrait PADD, PLU en cours)

5 MAÏCHE

LES ENTRÉES DE VILLE DE MAÏCHE

Maïche s'articule autour de la RD 437 et de la RD 464, deux routes départementales qui ont conditionné son développement.

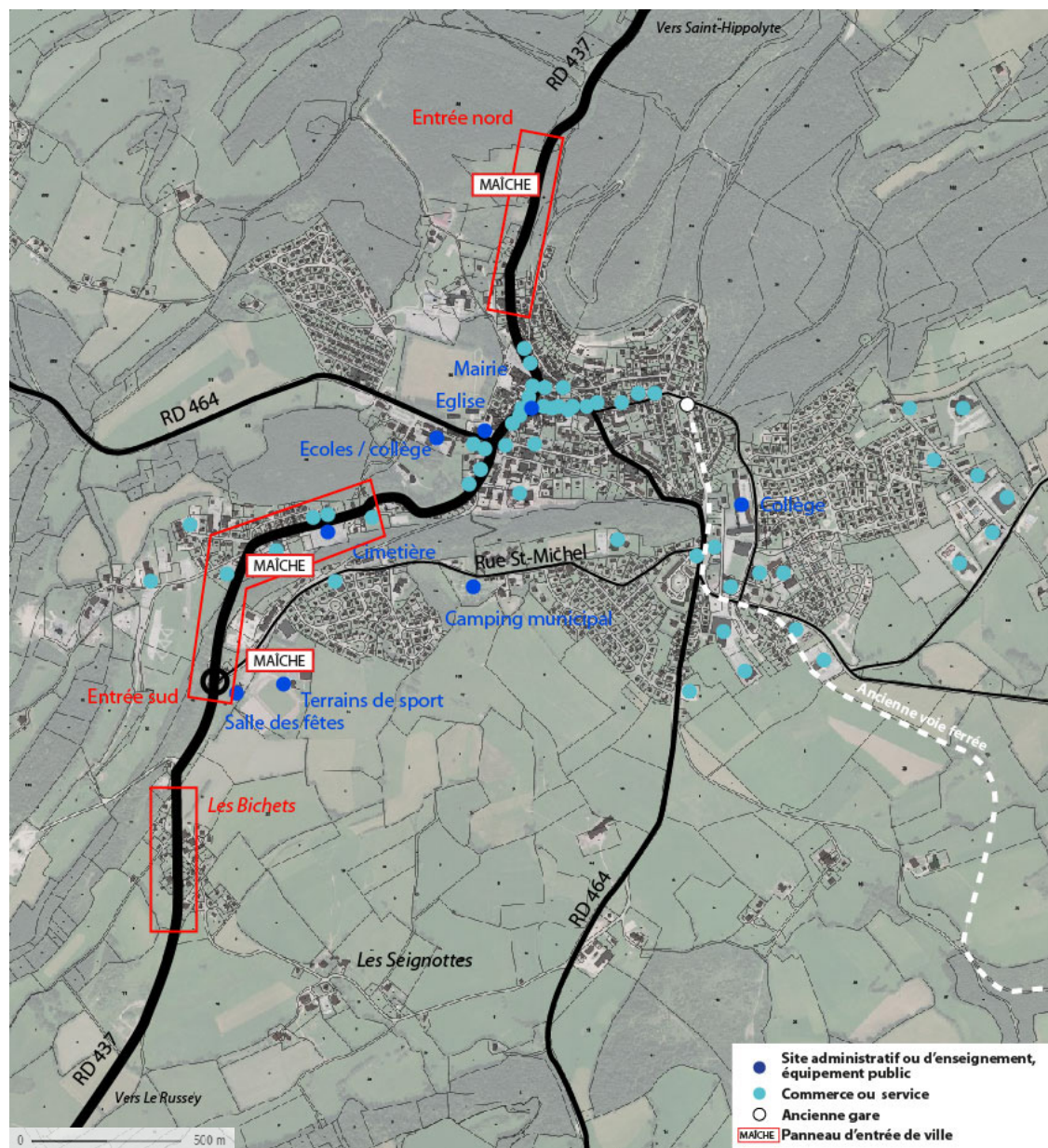
- La RD 437 constitue l'axe principal de Maïche et travers la commune du nord au sud, reliant Saint-Hippolyte et le Russey.
- La RD 464 relie Charquemont et Belleherbe. Elle traverse Maïche d'est en ouest.

Ces deux axes routiers sont reliés par une voie communale, la rue Saint-Michel, le long de laquelle se sont implantées plusieurs équipements publics structurants (camping municipal, salle des fêtes, terrains de sports...).

Aujourd'hui, les deux entrées principales de Maïche se situent le long de la RD 437.

L'entrée nord depuis Saint-Hippolyte est « ponctuelle » et s'articule autour de quelques habitations.

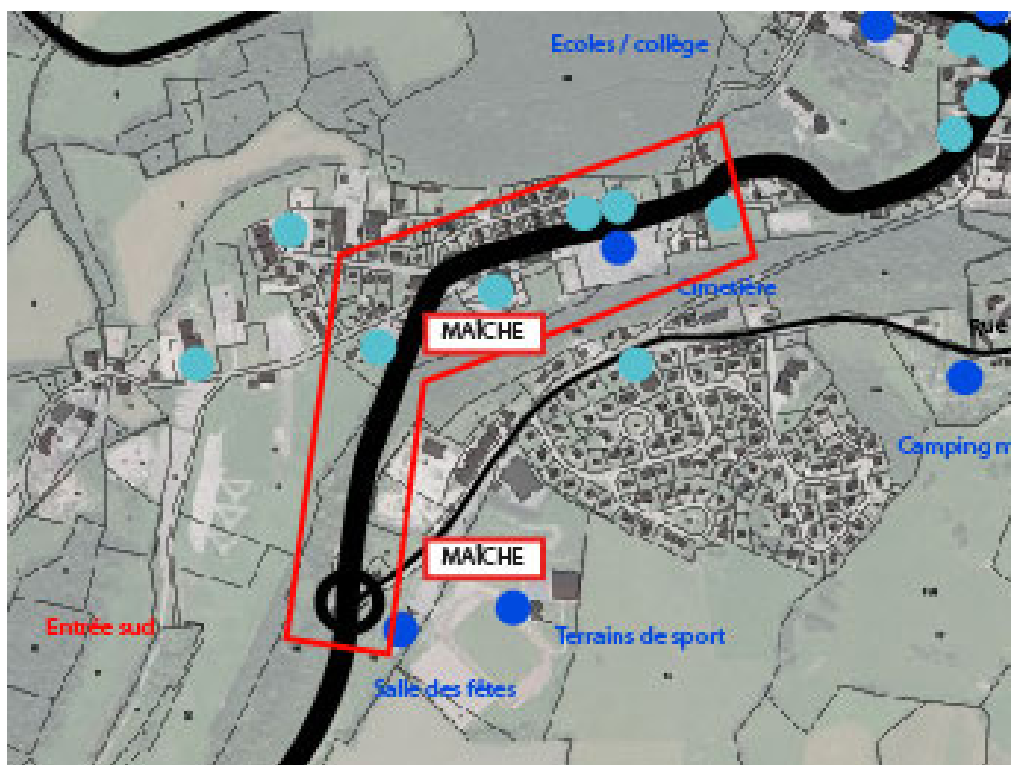
L'entrée sud est plus complexe et se définit en grande partie par la configuration de la voirie (présence d'un rond-point).



L'entrée de ville « sud » : route du Russey

L'entrée de ville « sud » est complexe : son tracé a été considérablement modifié au fil du temps, entraînant un développement de l'urbanisation à l'ouest du centre de Maïche autour de l'habitat, d'équipements et d'activités commerciales le long d'un vallon agricole.

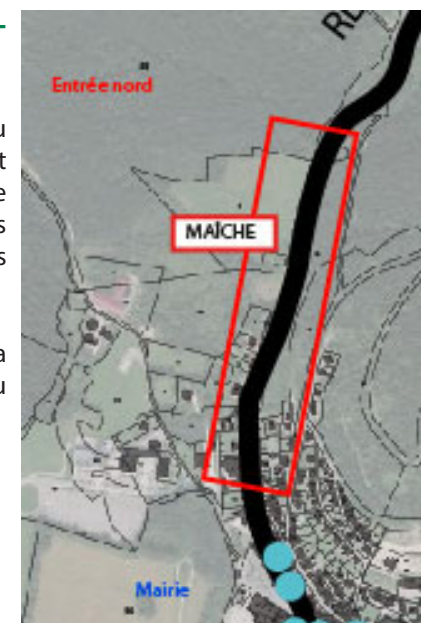
La présence de crêtes boisées orientées est-ouest (coteau de Saint-Michel) a considérablement guidé l'occupation du sol et influe grandement sur les perceptions paysagères.



L'entrée de ville « nord » : route de Saint-Hippolyte

Encadrée par le relief d'un massif boisé (coteau de Montjoie), cette entrée de ville ponctuelle est relativement fermée mais s'ouvre à l'approche des premières habitations de Maïche, offrant des vues lointaines sur le centre historique, les vallons agricoles et les crêtes boisées en arrière-plan.

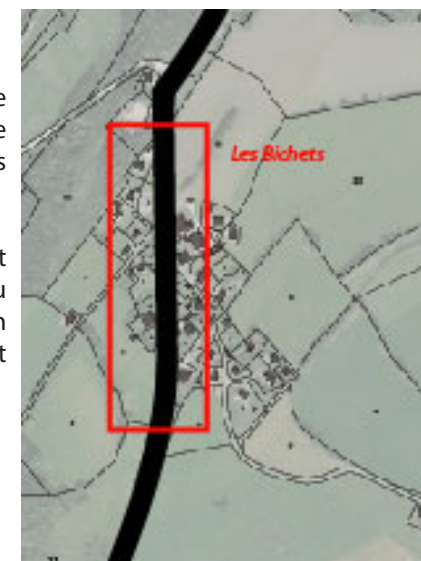
Cette entrée a peu évolué au fil du temps, hormis la construction de quelques habitations sur le coteau et le long de la RD 437.



Le hameau des Bichets

Le hameau des Bichets se situe en amont de l'entrée de ville « sud » et constitue une première impression urbaine en approche de Maïche depuis le Russey.

Bien que de taille réduite et séparé distinctement de l'entrée de ville sud de Maïche, ce hameau présente néanmoins des enjeux importants en matière d'intégrations paysagère, architecturale et urbaine.



6 MAÏCHE : ENTRÉE N°1 (SUD)

Entrée dans Maïche

Le relief et les boisements ferment fortement les perceptions sur la droite, en direction de Maïche tandis que les vues sont plus largement ouvertes à gauche, sur le vallon et les crêtes boisées en arrière-plan.

Les boisements présents le long de l'axe routier tendent cependant à fermer cette ouverture sur le paysage, en particulier à la belle saison du fait de la présence dominante de feuillus.

Les faubourgs de Maïche se dévoilent une cinquantaine de mètres avant le panneau d'agglomération seulement mais de façon très nette (présence de maisons avec des limites parcellaires très visibles).

A noter que la traversée de la crête (pans rocheux visibles) en amont de l'entrée suivie d'une «descente» vers Maïche donnent le sentiment de se diriger vers la ville.

Hiver 2017



Été 2017



Sortie de Maïche

En sortant de Maïche, le caractère linéaire et peu qualitatif de l'axe routier et de ses abords donnent une impression de délaissement : marquages au sol peu visibles, largeur importante de la voirie, carrefours surdimensionnés, trottoirs dégradés ou absents, activités / équipements peu qualitatifs (cimetière, restaurants, parkings, ...).

La limite d'agglomération est en revanche très nette, marquée par la fin des constructions laissant la place à des éléments plus naturels (falaises rocheuses, boisements) et une plus grande ouverture visuelle.

Hiver 2017



Eté 2017



6 MAÏCHE : ENTRÉE N°1 (SUD)

Grand paysage



Masses boisées

Des masses boisées de part et d'autre de la route départementale cadrent les perceptions, renforcées par le relief du coteau Saint-Michel, mettant en valeur les constructions en arrière-plan annonçant Maïche.

Les éléments du grand paysage sont assez visibles, étant donné l'ouverture dont bénéficie en partie l'entrée de ville. L'arrière-plan met en valeur le relief de crêtes boisées.

Masses boisées : 4/5

Les masses boisées sont particulièrement présentes au niveau de l'entrée de ville, accompagnant le relief de la crête rocheuse (dominante de résineux) mais également le long de l'axe routier (dominante de feuillus). Ces masses boisées tendent à cadrer les perceptions le long de l'axe mais ménagent quelques percées visuelles sur le vallon agricole en contrebas.



Ouverture et relief

Des ouvertures ponctuelles dans le linéaire boisé le long de la RD 437 permettent d'apprécier les crêtes boisées en arrière-plan, caractéristiques du relief local, ainsi que les éléments du grand paysage au premier plan (pâtures, massifs boisés). Mais l'urbanisation, les activités et les infrastructures (réseaux aériens) à l'arrière-plan tendent à dégrader ce cadre paysager.

Ouverture et relief : 4/5

L'axe routier longe une crête qui bloque les perceptions. Les vues sont en revanche assez ouvertes sur le vallon agricole en contrebas de la route, bien que masquées en partie par la présence d'un linéaire boisé non continu. En arrière-plan, les crêtes boisées sont assez visibles illustrant bien le relief local.

Grand paysage



Agro-pastoralisme

Au premier-plan de l'entrée de ville, quelques pâturages sont présents mais ceux-ci sont contraints par l'urbanisation et peu visibles en raison de la végétation boisée le long de la route.



Physionomie villageoise

La forme urbaine compacte initiale (1960, en noir) s'est progressivement dispersée de l'autre côté des crêtes.

Le long de la RD437, cette dilution s'est accompagnée d'une hétérogénéité du bâti et des fonctions : à côté des logements ouvriers anciens, des activités commerciales et commerçantes se sont développées ainsi que des équipements publics. Il s'en dégage aujourd'hui une absence de logique dans le développement de cette entrée.

Agro-pastoralisme : 2/5

Cette activité est présente au premier plan mais fortement dégradée en raison du développement de l'urbanisation au cœur du vallon agricole qui longe l'entrée de ville.

Physionomie villageoise : 2/5

Depuis le début des années 1960, Maïche n'est plus contenue dans le creux formé par les crêtes. La commune a largement débordé de l'autre côté des versants au sud et à l'est, mais aussi à l'ouest.

Avec la modification de l'accès « officiel », la physionomie de Maïche a été considérablement modifiée : les limites actuelles d'entrée de ville sont liées au développement urbain des dernières décennies, qui s'est étendu le long des axes principaux, notamment la RD 437. Le tissu urbain mixte qui la caractérise est marqué par la présence d'activités, d'équipements publics et d'habitat social.

Milieus aquatiques et humides : non visible

6 MAÏCHE : ENTRÉE N°1 (SUD)

Paysage local



Manifestation géologique

La géologie est très visible de part et d'autre de l'axe routier, notamment en traversant la crête boisée : la RD 437 entaille la crête, laissant apparaître la roche en de multiples endroits, parfois de façon spectaculaire (éperon rocheux).

Les éléments du paysage local sont assez visibles, de par l'ouverture visuelle sur le vallon agricole dont bénéficie l'entrée de ville.

Manifestation géologique : 5/5

Des affleurements rocheux sont présents le long de la RD 437, en particulier lors de la traversée de la crête rocheuse : la modification du tracé de l'entrée de Maïche a nécessité le creusement du relief et a mis à jour la roche.

Palette végétale : 3/5

Du fait du relief, la végétation est très présente de part et d'autre de l'axe routier et s'avère locale. Après le panneau d'entrée d'agglomération, la végétation se fait plus rare du fait de l'artificialisation importante du secteur (locaux commerciaux, cimetière, grandes surfaces de stationnements, quelques habitations). Mais elle est également moins locale ponctuellement au niveau de l'entrée de ville (thuyas) et en particulier au niveau du rond-point (massifs d'annuelles).



Palette végétale

Les différentes strates végétales sont représentées au niveau de l'entrée de ville, reprenant des essences globalement locales. Mais quelques essences non locales apparaissent ponctuellement près des habitations (thuyas).

Paysage local



Structure bocagère et prairies

La structure bocagère est peu visible ou représentée au niveau de l'entrée de ville, celle-ci étant fermée de part et d'autre par le relief et un cordon boisé le long de la route. Quelques ouvertures laissent entrevoir des espaces prairiaux mais destinés à des usages plus collectif (comices). Les quelques limites de parcelles visibles sont majoritairement traitées par des clôtures barbelées et non par de la végétation.

Structure bocagère et prairies : 2/5

Ces éléments du paysage sont peu visibles du fait du rideau boisé présent le long de la R D 437 et de l'urbanisation du vallon agricole ces dernières décennies. Quelques espaces sont présents en fond de vallon, utilisés pour les comices.

Ripisylve : non visible

6 MAÏCHE : ENTRÉE N°1 (SUD)

Cadre de vie



Signalétique

Les aménagements du rond-point masque la descente et la direction du centre-ville.

L'entrée de ville offre une qualité moyenne et mériterait une meilleure mise en valeur des aménagements les plus qualitatifs.

Signalétique : 2/5

Au rond-point, l'affichage publicitaire est absent mais la signalisation des équipements communaux est parfois redondante. L'aménagement du rond-point masque la lecture du lieu, notamment la direction vers le centre-ville. Au niveau de l'entrée d'agglomération, l'affichage publicitaire est réduit : un seul panneau récent de bonne qualité, cependant mal positionné (il occulte un panneau de signalisation routière). Une enseigne, sans cohérence avec le bâti limitrophe, a également un fort impact visuel.



Signalétique

Le panneau publicitaire masque un panneau d'information routière et l'aménagement du parking. A l'arrière, un enseigne commerciale a une fort impact visuel.

Mobilier : 2/5

Au rond-point, la table de pique-nique est invisible et difficile d'accès. Les candélabres bleus, relativement récents, donnent un sentiment d'entrée de ville mais ne sont pas en cohérence avec l'environnement proche. A l'entrée d'agglomération, les candélabres constituent les éléments les plus visibles du mobilier urbain. D'aspect plus ancien, ils tranchent par rapport à ceux du rond-point, mais paraissent mieux intégrés.

Réseaux

Les réseaux aériens sont présents sur un côté de la voie dès l'entrée de ville

Mobilier

Bien que très ornemental, Un massif aménagé sur le parking marque l'entrée et offre une transition entre nature et ville

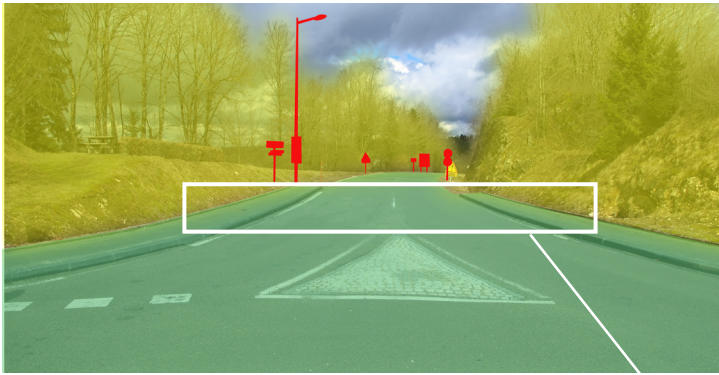
L'entrée est marquée par un petit parking sobrement aménagé : ensemble floral avec muret en pierre, banc, poubelle. A vide, le mat servant aux jardinières suspendues présente peu d'intérêt. Certains éléments mobiliers (banc, panneau publicitaire...) sont mal positionnés.

Réseaux : 2/5

En entrée de ville, les réseaux électriques et téléphoniques en aériens sont nombreux, s'appuyant sur les candélabres. Ils sont visibles en vue proche comme en vue lointaine.

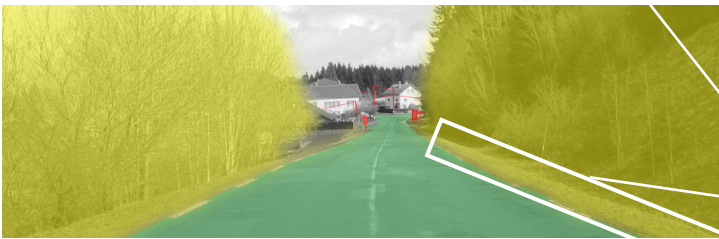


Urbanisme



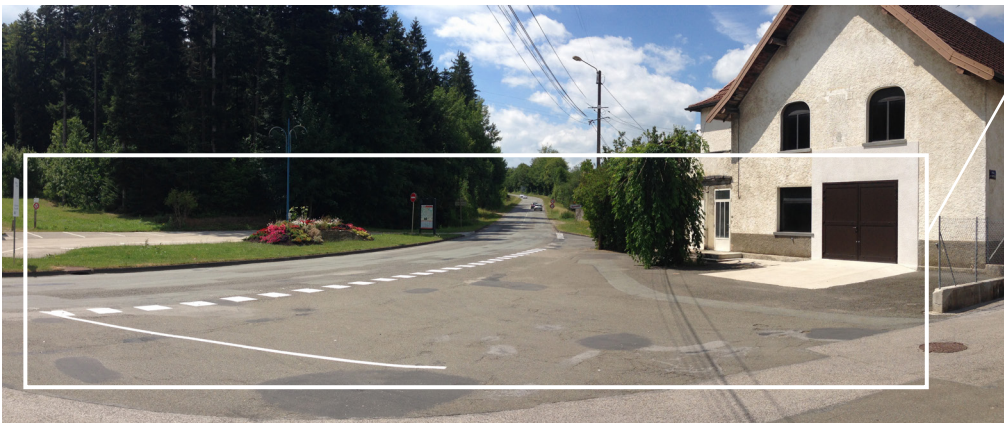
Espaces publics

L'entrée sud est principalement formée par un élément structurant dédié à l'automobile (en vert). Les éléments délimitants (en jaune) sont liés à la topographie du site, la route ayant été aménagée dans le coteau Saint-Michel sans cheminement (pour relier le rond-point, les équipements publics). Les éléments émergents (en rouge) situés à l'entrée sont principalement constitués par des panneaux signalétiques et poteaux électriques.



Espaces publics

- Des trottoirs sans continuité, et une absence de passage piétons.
- Absence de desserte piétonne



Espaces publics

Un vaste espace dédié à la voirie qui favorise la vitesse, et des trottoirs peu entretenus.

Du rond-point à l'entrée de ville, l'usage majoritaire reste dévolu à l'automobile. On passe d'un environnement relativement fermé par la crête à des espaces ouverts et beaucoup moins délimités.

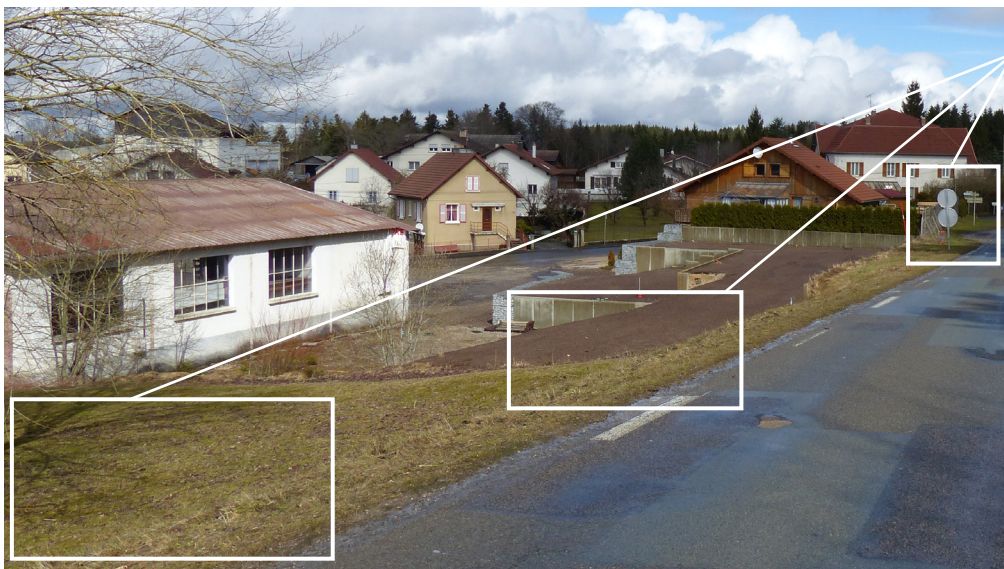
Espaces publics : 2/5

Des trottoirs sont aménagés au niveau du rond-point, mais sans continuité avec les voies d'entrée qu'il dessert. Aucun passage piéton ne permet de sécuriser la traversée du rond-point. Entre le rond-point et l'entrée de ville, l'accotement enherbé et l'absence de cheminements rendent les déplacements doux peu sécurisés, dans un secteur où la circulation automobile est rapide. La liaison entre cette entrée et le rond point (puis le quartier Saint-Michel) n'est pas évidente pour les piétons (ou cycles). Le carrefour situé à l'entrée offre un espace de voirie surdimensionné, qui donne une impression de flottement. De même, la ligne droite de l'avenue Leclerc offre une large emprise et une bonne visibilité aux véhicules, et au contraire des trottoirs mal entretenus. Cette configuration très routière favorise la vitesse automobile et l'insécurité piétonne.



6 MAÏCHE : ENTRÉE N°1 (SUD)

Urbanisme



Limites

Les limites sont traitées de manière hétérogène : espaces ouverts sans limite nette, limite franche par palissade peu esthétique, haie de thuyas...

Limites : 2/5

Avant l'entrée, les limites entre espaces public et privé sont absentes : côté bâti, l'accotement enherbé se prolonge ou se confond avec les parcelles privées (gazon, terrassement peu qualitatif). Cela peut favoriser les vitesses excessives.

A l'entrée, les limites sont hétérogènes et globalement peu qualitatives : palissade en bois, haie de thuyas, voirie qui se prolonge dans l'espace privé...

Le long de l'avenue, les limites public/privé sont constituées le plus souvent par un muret (traité avec le temps de diverses manières). Un flottement demeure cependant face au cimetière.

Implantation : 2/5

Peu avant l'entrée de ville, les constructions implantées contrebas et en retrait de la RD437 offrent peu de cohérence. Au niveau de l'entrée, l'implantation des bâtiments est davantage liée à la configuration parcellaire.

Après l'entrée d'agglomération, un front bâti à dominante habitat, rythme l'entrée. Mais il fait face à un espace sans front bâti cohérent : concession automobile, garages, vastes parkings, cimetière.

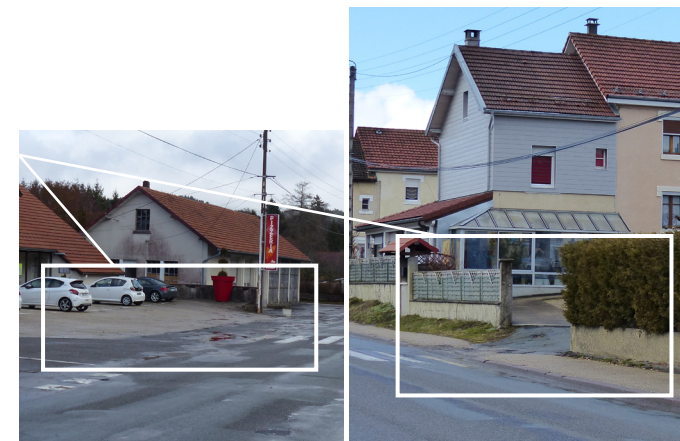
Implantation et limites

Des bâtiments d'habitation offrent un certain ordonnancement mais font face à des espaces ouverts aux limites mal identifiées.

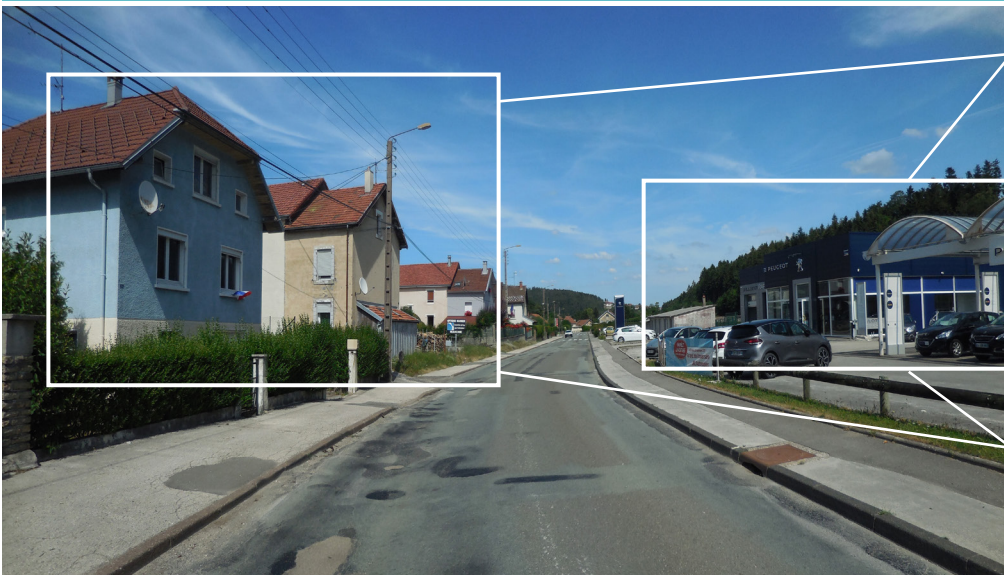


Limites

Le traitement des limites public/privé est relativement homogène, quand il existe. Il est parfois interrompu, laissant alors la place à la voiture.



Architecture



Volumétrie

La cohérence des volumes d'un côté de la route fait face à une hétérogénéité de l'autre.

Façades

Une hétérogénéité colorimétrique réussie pour les logements, face à une typologie standardisée des bâtiments d'activités.

Matériaux

De part et d'autre de la rue, l'hétérogénéité des matériaux, sans cohérence, dessert la qualité du lieu.

L'entrée de ville n'offre pas d'homogénéité, principalement du fait de la concession automobile, qui tranche avec l'architecture ordonnée des anciens logements ouvriers. Cette activité économique, implantée récemment, dessert la qualité architecturale du lieu.

Éléments patrimoniaux : NR

Aucun élément de petit patrimoine n'est visible en entrée d'agglomération.
Sauf la croix ?

Volumétrie : 3/5

Les bâtiments situés de part et d'autre de la RD437 présentent des typologies très différentes. D'un côté, une homogénéité de hauteur et d'implantation des bâtiments (en R+2) offre une relative cohérence. Mais ils font face à un ensemble de bâtiments aux formes et hauteurs disparates (concession automobile, garages). Cette incohérence bâtie se prolonge face au cimetière, avec le restaurant puis la caserne pompier (R+1).

Façades : 3/5

Le front bâti lié aux anciens logements ouvriers propose une diversité de couleur en façade : bleu, ocre, orange... Si cette hétérogénéité n'est pas nécessairement cohérente avec la colorimétrie locale, les teintes utilisées offrent néanmoins une réelle qualité visuelle. Ces habitations font face à une hétérogénéité de bâtiments plus récents, dont les façades n'offrent aucune cohérence de couleur ou de forme : concession automobile standardisée, garages...

Matériaux : 2/5

Les matériaux utilisés dans le secteur dédié au logement sont homogènes : murs enduits/crèpis ou avec bardage peint, et tuiles en terre cuite. En face, la concession automobile tranche par l'utilisation de métal et de verre. L'hétérogénéité générée par cette activité fausse la lecture et dessert la qualité du lieu.



6 MAÏCHE : ENTRÉE N°1 (SUD)

Une entrée peu qualitative

Les notes relatives à la qualité de l'entrée de ville révèlent le manque de réflexion porté à cette entrée.

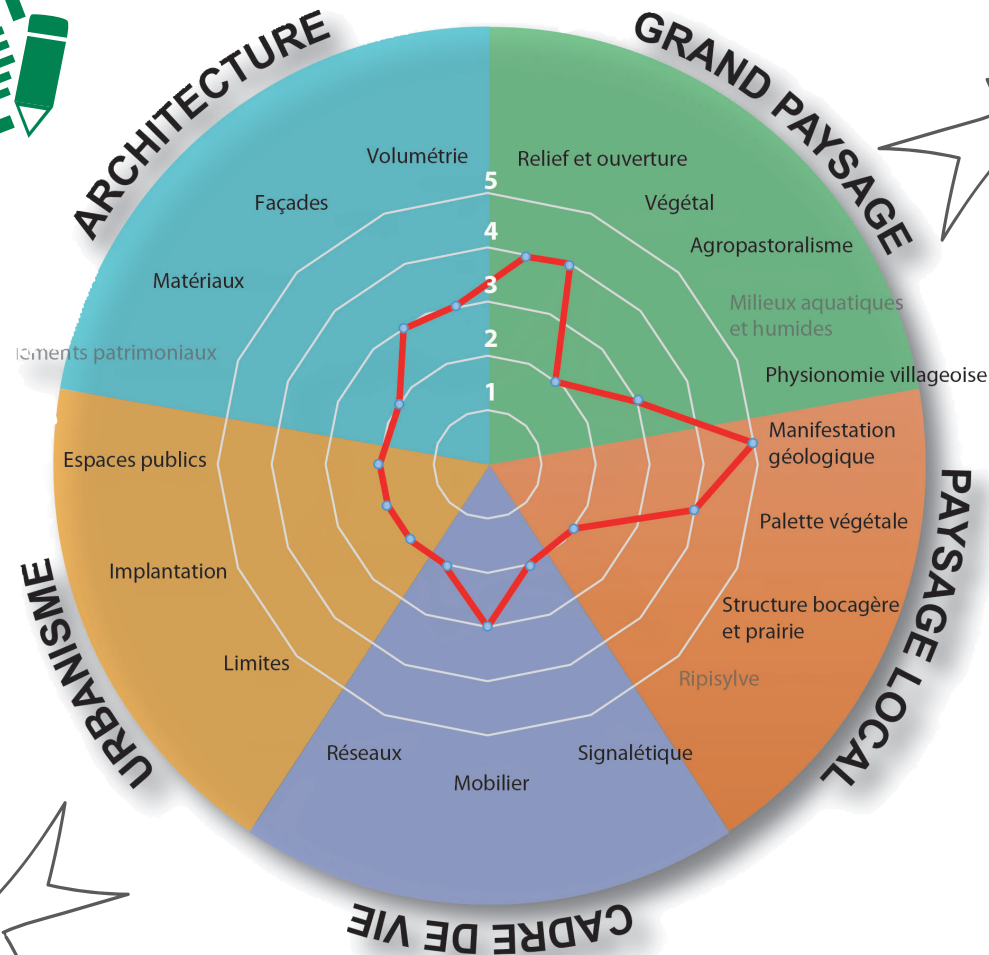
La mise en valeur des éléments qualitatifs existants (architecture horlogère, espace de stationnement...), le traitement des limites entre espaces publics et privés et la sécurisation des cheminements piétons permettraient d'améliorer l'image de cette entrée.

Des éléments du paysage peu visibles

La notation des indicateurs «paysage» met en évidence l'importance du relief et de la géologie, deux éléments très visibles au niveau de cette entrée de ville, qui s'articule le long d'une crête rocheuse.

Cependant, hormis ces deux éléments, les paysages perçus depuis l'entrée de ville sud s'avèrent peu identitaires en raison du manque de visibilité des autres éléments ou de leur faible qualité.

Les notes traduisent la nécessité d'un aménagement global de l'entrée de ville.



Des notes qui traduisent l'importance du relief et de la géologie dans les paysages de l'entrée de ville.

PERCEPTIONS ET USAGES

En amont de l'entrée de ville officielle de Maïche, un rond-point marque l'intersection de la RD437 et de la RD422. Cette route départementale mène également à Maïche en contournant la crête rocheuse.

Quelques équipements ont été implantés au niveau du rond-point (table de pique-nique, poubelle) pour bénéficier du point de vue. Mais l'absence de cheminements sécurisés (trottoirs) n'incite pas les piétons à s'y rendre bien que les habitants semblent privilégier cette route pour se rendre aux équipements publics (camping, terrains de sport, etc).

Les deux accès à Maïche présentent chacun deux ambiances différentes qui tendent à induire en erreur l'usager :

- Bien visibles depuis le rond-point, la présence d'équipements publics, d'habitations, d'une signalétique et d'aménagements spécifiques (trottoirs) le long de la RD422 traduit immédiatement une ambiance plus urbaine, donnant l'impression d'entrer dans Maïche. Ces aménagements sont par ailleurs visibles en amont du rond-point, annonçant ainsi les faubourgs de Maïche.
- L'entrée de ville officielle, le long de la RD437, est cependant peu identifiable au niveau du rond point en raison de l'absence d'aménagement (seul un panneau indique la direction «centre-ville»). Les seules constructions marquantes et visibles se situent plus loin en contrebas, au niveau du panneau d'entrée d'agglomération.

Les traversées piétonnes sont également problématiques pour les habitants : la détérioration des revêtements et marquages au sols, le caractère rectiligne de l'entrée de ville incitent les automobilistes à moins de prudence, notamment vis-à-vis des piétons.

L'importance des camions, les fréquents doublages automobiles et l'absence de trottoir rendent dangereux la liaison piétonne entre le rond-point et l'entrée de ville. Cette liaison permet pourtant de relier rapidement le secteur d'équipements sportifs et culturels rue Saint-Michel.



6 ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT : ENTRÉE N°1 (SUD)

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

L'enjeu pour l'entrée de ville sud de Maïche consiste avant tout à améliorer sa visibilité en amont et à mieux affirmer la place des modes doux tout au long de la séquence.

Les orientations d'aménagement entendent notamment :

- Améliorer la visibilité de l'entrée de ville officielle dès le rond-point par une simplification de l'affichage.
- Limiter les vitesses en entrée de ville et sécuriser les modes doux en entrée de ville par des aménagements spécifiques.
- Développer des cheminements piétons connectés et sécurisés entre eux et avec les éléments d'intérêt (équipements publics en amont, chemin de randonnée).

Plan global d'aménagement >

Des passages piétons surélevés pour une meilleure visibilité et une vitesse apaisée des véhicules.

Des limites de carrefour redessinées pour une meilleure lisibilité des usages.

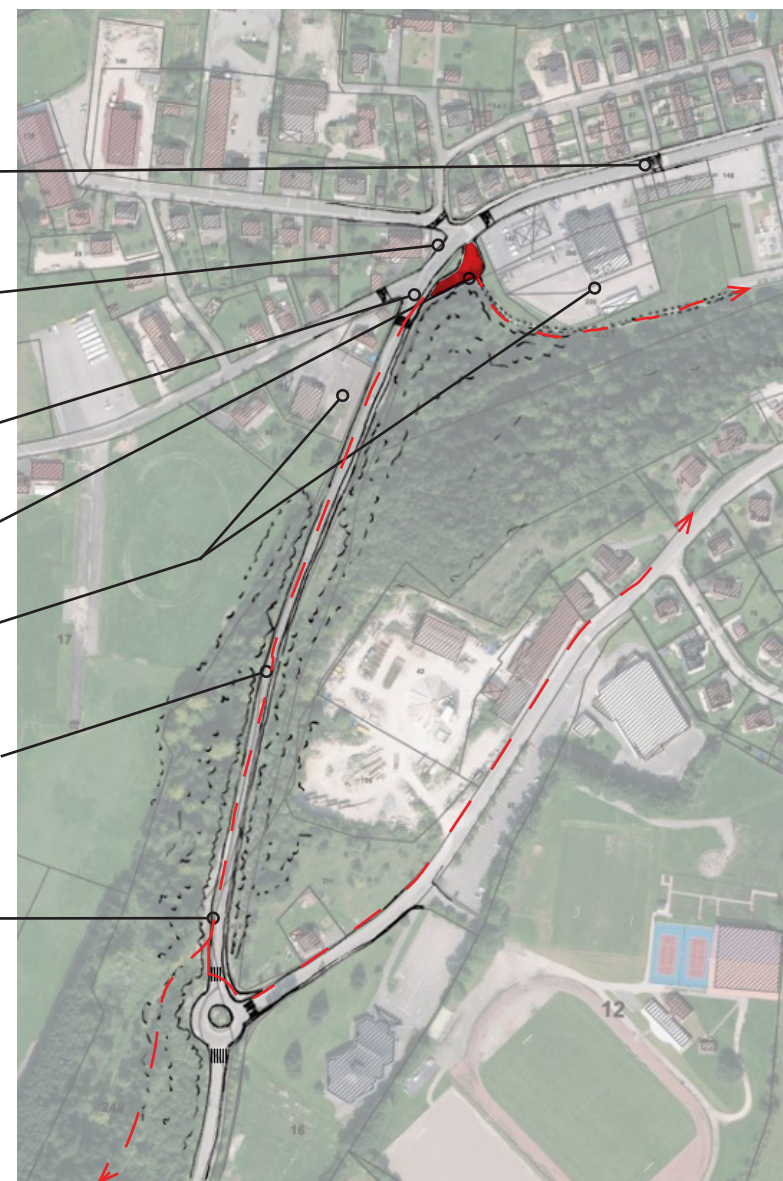
Un plateau au niveau de l'entrée de ville pour limiter les vitesses et sécuriser les modes doux.

Un départ de randonnées mieux équipés (panneaux, tables de pique-nique)

Des bâtiments d'activités mieux intégrés ou requalifiés (façades arrière et avant)

Un masque boisé le long de la RD 437 limitant les vues sur la carrosserie et la déchetterie

Des cheminements piétons le long de la RD 437 en direction des équipements publics (salle des fêtes, terrains de sport, camping) et connectés avec les chemins de randonnées existants ou à venir (réflexion à grande échelle à mener)



— — Chemins de randonnées (tracés indicatifs)

Améliorer le fonctionnement de l'entrée de ville

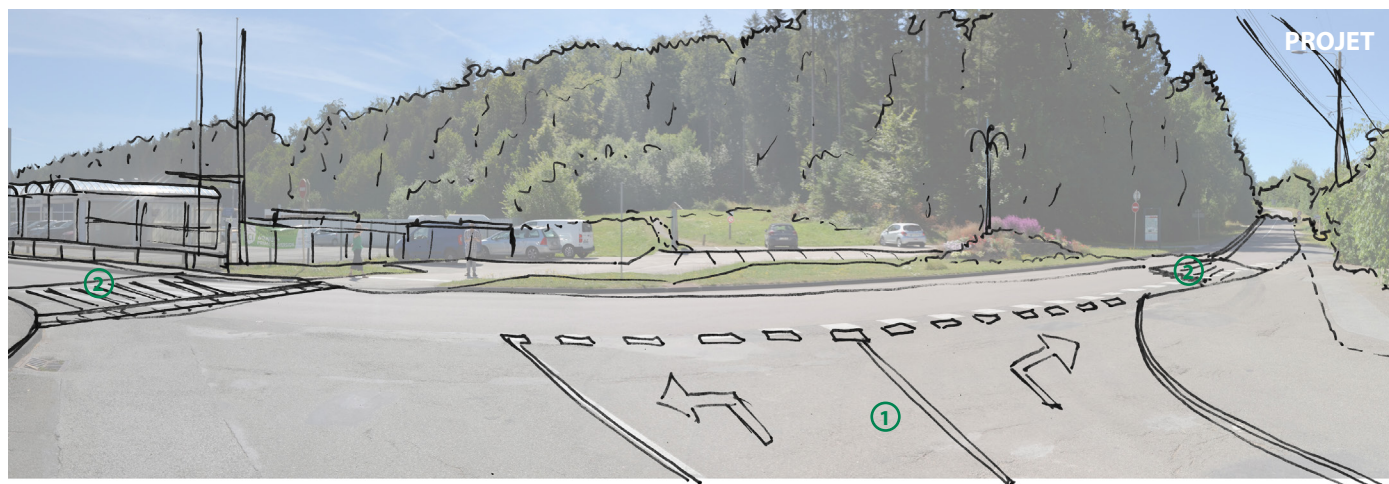
L'entrée sud présente un caractère routier : pour mieux identifier le passage de la route à la rue, il convient de retravailler ce vocabulaire routier. Certains aménagements ont été réalisés en ce sens : aménagement paysager du départ des randonnées, fleurissement, candélabre.

La chaussée reste cependant à retravailler au niveau de l'entrée de ville car elle s'avère surdimensionnée : il s'agit ici de mieux identifier la place des différents usages (voiture, piéton, vélo), de mieux définir les limites entre espaces publics et privés et de sécuriser davantage le fonctionnement de cette entrée.

Plusieurs traitements techniques peuvent aller dans ce sens : réfection des trottoirs, installation de traversées piétonnes surélevées, nouveau dessin du carrefour.

1 Le nouveau dessin du carrefour av. du Maréchal Lercier / Rue des Grettes permet de mieux distinguer les usages (directions des voitures), de donner plus de visibilité aux piétons (trottoirs) et de mieux distinguer globalement l'espace public de l'espace privé.

2 La surélévation des deux traversées piétonnes présentes dans cette entrée de ville permet de rendre plus visible les usages piétons, de les sécuriser et de favoriser le ralentissement des véhicules plus globalement.



6 XXX : ENTRÉE N°1 (SUD)

Mieux valoriser les sentiers de randonnée

L'entrée de ville sud de Maïche se caractérise également par la présence de départs de sentiers de randonnée. Le site bénéficie d'ailleurs d'équipements (panneau d'affichage, parkings) mais gagnerait à être davantage aménagé pour mieux mettre en valeur la présence des sentiers de randonnée et plus globalement le cadre paysager dans lequel il s'inscrit (crêtes boisées).

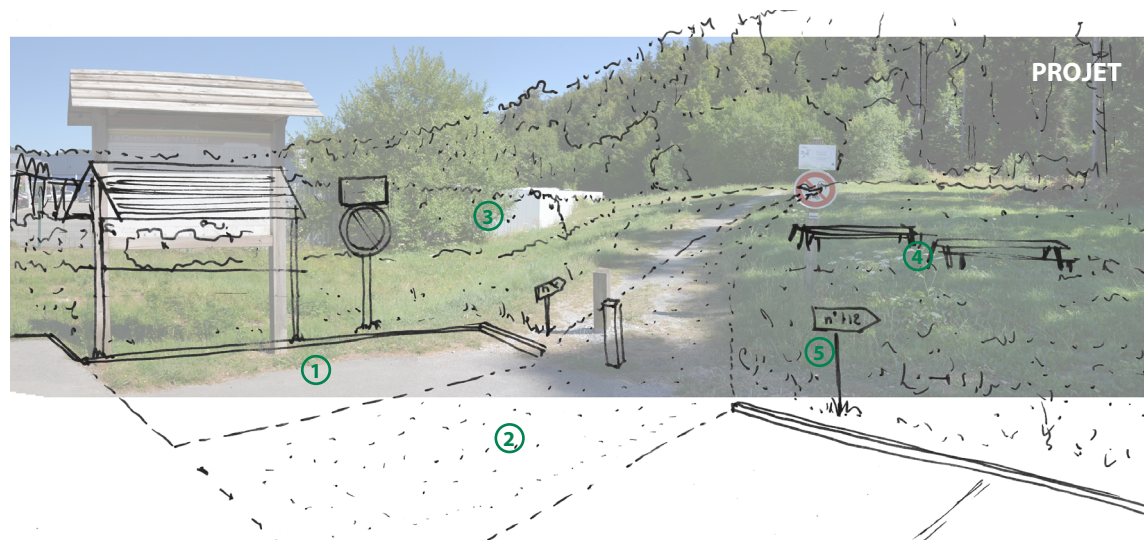
1 Un espace «point de rendez-vous» concentrant les différents affichages, informations et signalétiques. Ces dernières sont actuellement réparties sans logique au niveau du départ des randonnées, un travail d'harmonisation améliorerait l'image du site.

2 Une délimitation précise du départ des randonnées, séparé physiquement et visuellement du reste du parking (par un revêtement perméable par exemple, en accord avec le sentier de randonnée) offrirait une meilleure lisibilité au site.

3 L'intégration paysagère des clôtures et bâtiments d'activités améliorerait également l'image du site (par des plantations en complément ou en remplacement des clôtures métalliques existantes par exemple).

4 L'installation d'équipements de repos (bancs, tables de pique-nique) permettrait également de renforcer le côté attrayant et accueillant de ce lieu.

5 L'installation d'une signalétique spécifique aux randonnées permettrait enfin de réaffirmer cet usage.



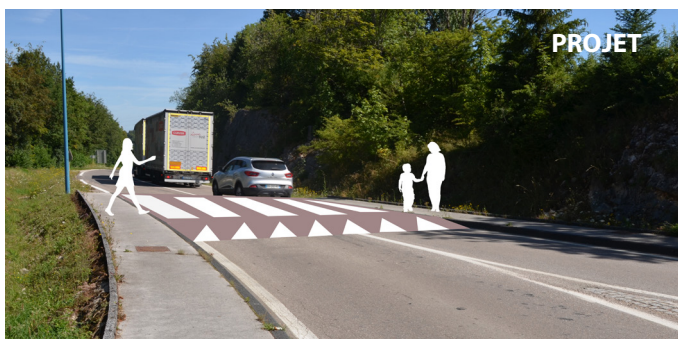
Mener des actions ponctuelles sur ...

Le traitement des limites séparatives permet également de mieux définir l'ambiance en entrée de ville, par des aménagements et le recours à des matériaux homogènes et cohérents sur l'ensemble du parcours.



Le recours à des essences végétales locales pour le traitement des limites séparatives permet également de mieux inscrire les habitations existantes - et plus globalement l'entrée de ville - dans le paysage local et de favoriser ainsi une meilleure transition entre les espaces plus ruraux et les espaces plus urbains.

Les traversées piétonnes au niveau du rond-point, en amont de l'entrée de ville sont difficiles en l'absence d'aménagements prévus à cet effet et malgré la présence de trottoirs de part et d'autre de la chaussée.



L'aménagement d'un passage piéton surélevé, de niveau avec les trottoirs, permet de sécuriser la traversée de la chaussée, de donner plus de visibilité aux piétons mais également de favoriser le ralentissement des véhicules en entrée de ville.

Les aménagements piétons sont absents entre le rond-point et le panneau d'entrée d'agglomération, ce qui confère à cette entrée de ville un caractère fortement routier, malgré une volonté de limiter la vitesse (70 km/h).



L'aménagement d'une infrastructure dédiée aux cheminements en modes doux (piéton, vélo) au niveau de cette entrée de ville doit permettre de renforcer leur présence, de reconnecter les différents chemins de randonnée existants et d'inciter plus globalement les automobilistes à ralentir.

7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

Entrée dans Maïche

L'entrée nord dévoile au détour d'un virage la ville de Maïche, mise en valeur par la présence du clocher comtois de l'église bien visible dans l'axe de la route départementale.

La présence de massifs de résineux ferme les vues à l'est, tandis que la présence de vallons agricoles ouvre les vues vers l'ouest, offrant notamment une perspective sur les reliefs boisés en arrière-plan.

La limite entre espace urbain et espace rural est cependant peu marquée au niveau du panneau d'entrée d'agglomération du fait de l'absence de tissu urbain dense et de la présence dominante d'espaces agricoles, boisés ou en friche.

Seuls quelques aménagements (trottoirs puis lampadaires) tendent à donner un caractère un peu plus urbain à l'entrée de ville.

Hiver 2017



à 200 m



à 100 m



à 50 m



à 30 m

Été 2017



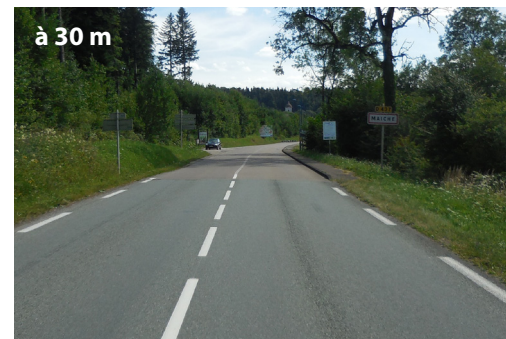
à 200 m



à 100 m



à 50 m



à 30 m

Sortie de Maïche

En sortant de Maïche, la transition urbain/rural est très progressive avec une dilution du tissu urbain. La présence de quelques maisons en sortie de Maïche annonce le passage progressif vers des espaces agricoles et forestiers.

La présence du massif boisé d'un côté de l'axe routier, renforcé par son implantation sur un versant en surplomb de la route, ferme les perceptions et tend à diriger le regard de l'autre côté, vers le vallon agricole.

La présence d'un mobilier spécifique (lampadaires) et d'un trottoir confère un caractère urbain à cette sortie de ville. En revanche, la relative dégradation du revêtement et la présence de parkings sans traitement particulier du côté du massif de résineux renvoie une image de délaissement.

Hiver 2017



Été 2017



7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

Grand paysage



Masses boisées

Des masses boisées très importantes, composent une grande partie du paysage de l'entrée de ville et soulignent le relief local.

Les éléments du grand paysage sont bien visibles en raison de la position dominante de l'entrée de ville.

Masses boisées : 4/5

Les masses boisées sont dominées par les résineux, très présents sur les versants. Les feuillus sont davantage implantés dans le vallon agricole bordant l'entrée de ville. Ces massifs forestiers soulignent également fortement le relief local, très marqué par la présence de crêtes rocheuses. Les lisières forestières, composées d'arbres bas et d'arbustes, ne sont pas toujours présentes.

Ouverture et relief : 4/5

Les paysages sont assez ouverts, avec des vues portant loin. Le relief vallonné au premier plan (et plus accidenté en arrière-plan) est très visible. La présence de masques végétaux le long de la route et l'enfrichement de certaines parcelles tendent cependant à fermer ces perceptions.



Ouverture et relief

Des points de vue ouverts sur des éléments majeurs du grand paysage (massifs de résineux, relief marqué souligné par les boisements, etc.) caractérisent l'entrée nord. Des éléments qui sont cependant de moins en moins visibles du fait d'une fermeture par enfrichement ou d'une urbanisation des abords de la route.

Grand paysage



Agro-pastoralisme

L'agro-pastoralisme est bien présent en entrée nord de Maïche par la présence d'un versant pâturé assez visible.

Agro-pastoralisme : 4/5

La structure agro-pastorale est très visible avec la présence de prairies le long de l'entrée de ville. Sur les versants les plus pentus, la forêt reste bien présente et s'enracine dans les secteurs les moins accessibles.

Milieus aquatiques et humides : non visible



Physionomie villageoise

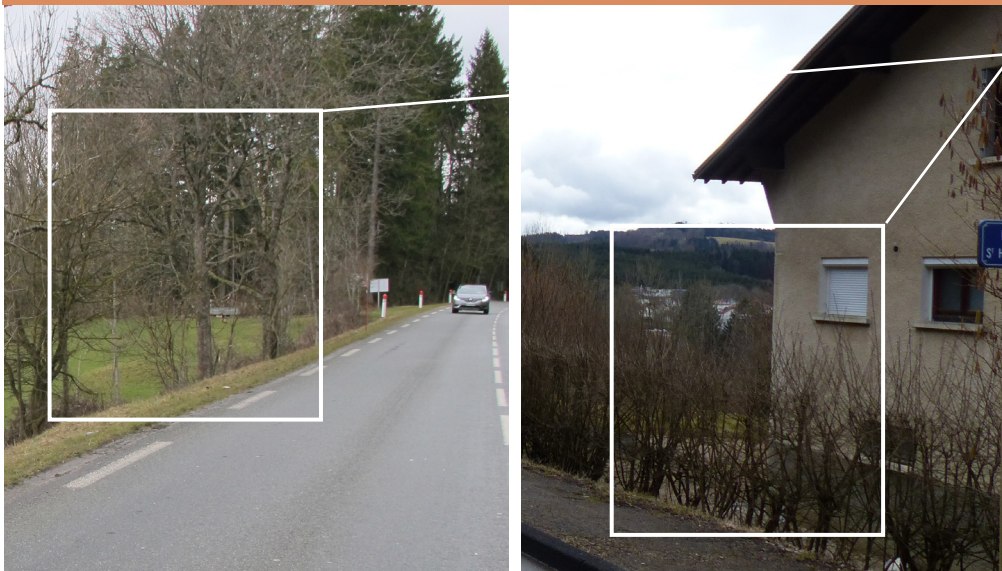
En entrée nord, l'extension du bâti est limitée à un côté de la RD437. Elle a un impact assez limité sur le grand paysage (maisons individuelles à faible hauteur ou intégrées dans la pente).

Physionomie villageoise : 3/5

Quelques constructions en extension le long de la RD 437, et sur les versants boisés en surplomb, ont modifié la physionomie de Maïche. Cependant, le relief a contraint les possibilités de développement et permis le maintien des espaces forestiers et agricoles en entrée de ville.

7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

Paysage local



Palette végétale

Des plantations, principalement d'essences locales, en entrée de ville.

Les éléments du paysage local sont bien présents de part et d'autre de l'axe routier.

Manifestation géologique : non visible

Palette végétale : 4/5

Que ce soit des plantations en bordure de prairies ou en limite de propriété, les plantations présentent globalement des essences locales. Cependant, quelques espèces invasives sont présentes une fois passé le panneau d'entrée de ville (sumac, onagre...).

Structure bocagère et prairies : 4/5

Les prairies sont bien présentes d'un côté de l'axe routier et bordées par des haies boisées. On peut cependant noter la présence de prairies en friche en entrée de ville, tendant à faire disparaître la structure bocagère.

Ripisylve : non visible

Structure bocagère et prairies

Des prairies présentes le long de l'axe routier, mais une structure bocagère peu visible du fait de l'enfrichement de certaines parcelles.



Cadre de vie



Signalétique

Une dizaine de panneaux publicitaires ou d'informations très visibles et sans qualité trouble la lecture de l'entrée.

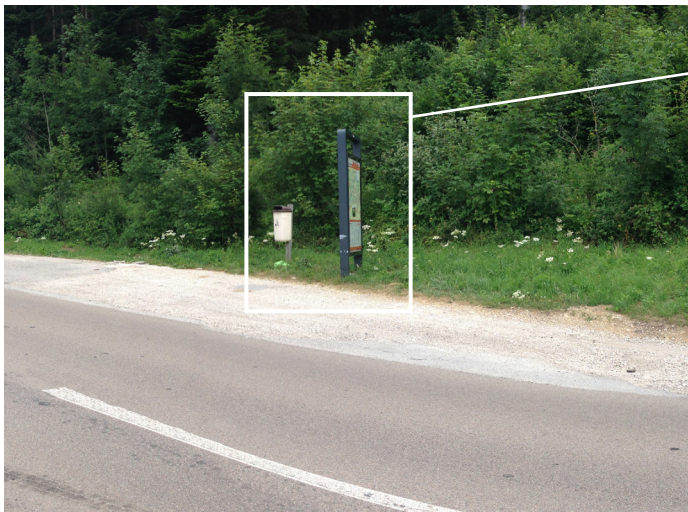


Signalétique et mobilier

Sur un espace dédié au stationnement, un panneau publicitaire récent (non utilisé) est implanté à proximité d'une poubelle ancienne de faible qualité.

Mobilier

Un alignement de lampadaires contribue à définir l'entrée de ville. La couleur et les socles mériteraient un traitement plus qualitatif.



Les infrastructures énergétiques sont enfouies et le mobilier urbain, bien que qualité moyenne, traduit un sentiment d'entrée de ville. L'affichage publicitaire disparate et peu qualitatif de part et d'autre de l'entrée de ville perturbe les vues.

Signalétique : 2/5

En amont comme en aval de l'entrée de ville, plusieurs panneaux publicitaires ou d'informations se sont implantés sans cohérence d'ensemble. Bien que de dimensions réduites, ils déqualifient l'entrée et les vues sur le grand paysage.

Mobilier : 3/5

Des lampadaires de qualité médiocre contribuent à la définition de l'entrée de ville. Leur couleur bleue est peu adaptée au contexte local.

Un parking non matérialisé et dégradé est cependant agrémenté d'un panneau d'affichage publicitaire très urbain et d'une poubelle plus ancienne et sans qualité.

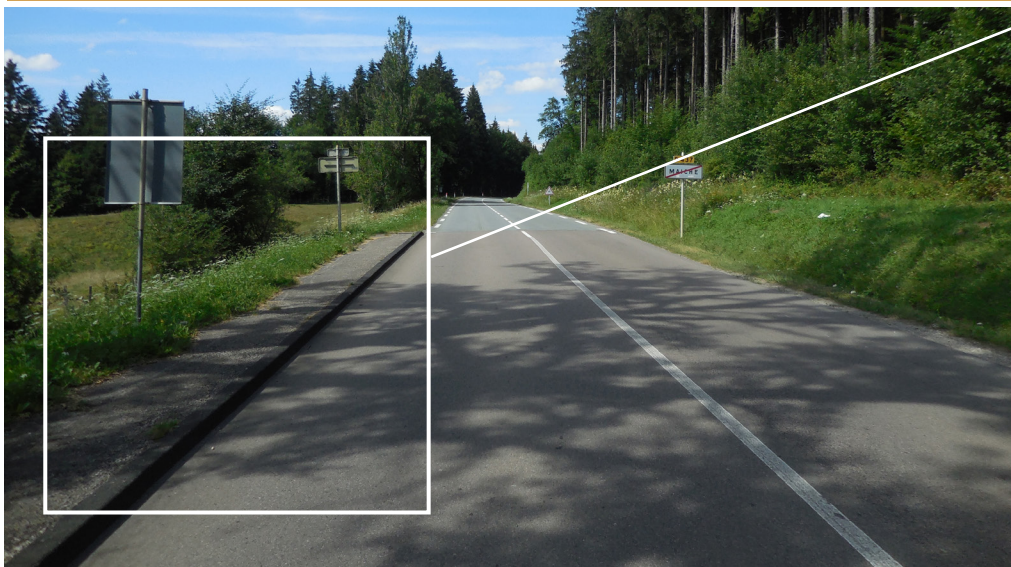
Réseaux : 5/5

Aucun réseau aérien n'est visible au niveau de l'entrée.



7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

Urbanisme



Espaces publics

Un trottoir au dimensionnement adapté permet une circulation piétonne sécurisée dès l'entrée de ville.

Espaces publics

Les éléments structurants de l'entrée nord (en vert) sont dédiés aux déplacements automobiles (voirie, parking sommairement aménagé) et piétons (trottoir). Les éléments délimitants (en jaune) sont principalement liés aux éléments végétaux du coteau de Montjoie. Enfin, les éléments émergents (en rouge) ponctuent et rythment l'entrée : signalétiques routières, candélabres, affichage publicitaire.

Espaces publics

Après l'entrée, un ancien parking aujourd'hui condamné.

L'aménagement de l'espace public est principalement routier et reste peu qualitatif. La présence de trottoir offre un sentiment de sécurité pour le piéton.

Malgré une dilution du bâti en entrée, les constructions, présentes sur un seul côté, sont alignées à proximité de la rue. L'implantation des bâtiments et les aménagements privés réalisés confèrent un caractère d'entrée de ville.

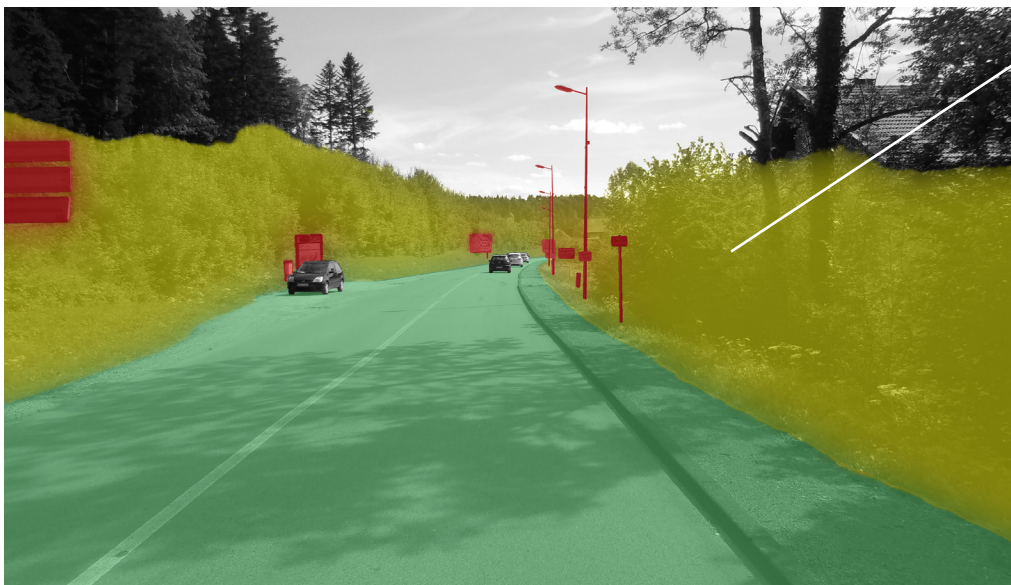
Espaces publics : 3/5

L'entrée de ville est principalement routière.

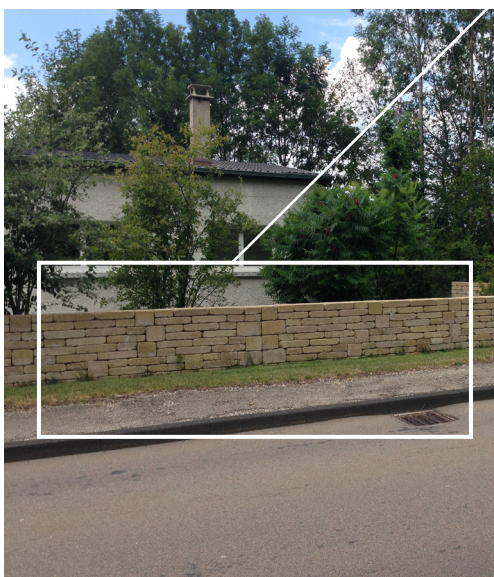
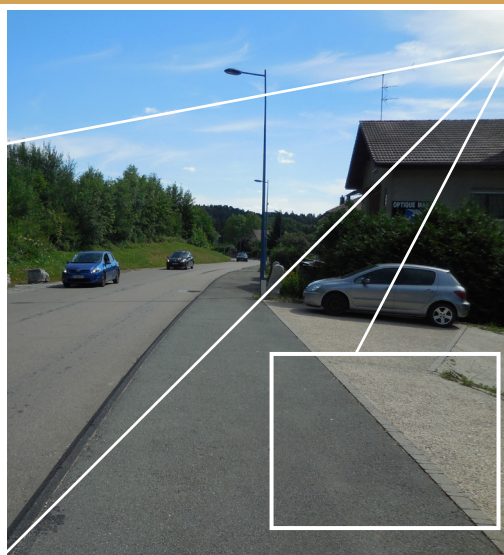
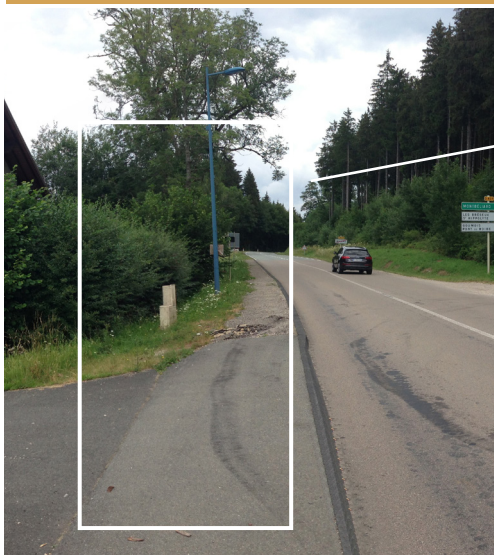
D'un côté, la présence d'un trottoir dès le panneau d'entrée d'agglomération permet un déplacement piéton sécurisé.

De l'autre, deux espaces de stationnement se suivent à quelques dizaines de mètres d'intervalle. Le premier n'offre aucune matérialisation. Le second a été condamné.

Un peu plus bas, le passage piéton placé dans le virage n'est pas sûr. En l'absence de voies cyclables identifiées, les vélos se retrouvent soit sur la route, soit sur le trottoir.



Urbanisme



Limites

Les limites public/privé sont globalement bien marquées, mais leur traitement est hétérogène, du fait d'aménagements réalisés par les propriétaires privés en l'absence de règles spécifiques dans le PLU.

Limites : 3/5

La présence de logements s'accompagne de murets, clôtures, haies vives, revêtements du sol... différents tant par leur aspect qu'au niveau de leur entretien. Cela génère un manque d'harmonie dans le traitement des limites. Ces traitements hétérogènes sont certainement liés à l'absence de règles spécifiques dans le PLU ; ils donnent un aspect quelque peu délaissé ou dégradé. Ils permettent cependant une distinction claire entre espace public et espace privé. Côté colline, les limites parcellaires sont absentes, sans que cela ne nuise à la bonne lisibilité de l'entrée de ville.

Implantation : 3/5

L'alignement des bâtiments sur un côté de rue, bien qu'en léger recul, reste homogène et participe à la constitution de l'entrée de ville.

Cependant, le tissu urbain devient plus éparpillé au fur et à mesure que l'on s'approche de la sortie. Le front bâti disparaît, perturbant sa lecture.

Limites

En absence de bâti, les limites se confondent, perturbant la lecture.

Implantation

Au niveau de l'entrée, une forme de mitage qui ne permet pas de formaliser l'entrée de ville.

Plus bas, l'alignement des bâtiments marque clairement cette entrée.



7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

Architecture



Volumétrie, façades et matériaux

Les logements présentent globalement une homogénéité dans leur volumétrie, les matériaux utilisés et le traitement des façades : crépis, pastel, toiture 2 pans, menuiseries PVC. Seul un logement, original du point de vue architectural, présente un aspect différent. Il s'intègre intelligemment dans la pente.

Hormis les deux premiers bâtiments, l'entrée de ville présente une homogénéité architecturale dans ses volumétries, modénatures et matériaux utilisés, marquée par l'époque de construction (années 60-70).

Volumétrie : 3/5

L'ensemble des bâtiments datent des années 1960-1970. Hormis un logement au style spécifique, les proportions sont simples (R+1 ou R+2, toitures à 2 pans), homogènes et cohérentes avec les volumétries du territoire.

Façades : 3/5

Le traitement des façades (crépis, appuis de fenêtre avec débord...) comme leur entretien (légèrement vétuste) sont relativement homogènes. Certaines façades sont à rafraîchir.

La composition, marquée par l'époque de construction, est sans rapport avec les caractéristiques du territoire (ouvertures verticales ou plus larges que hautes...) et n'offre pas de qualité particulière à cette entrée de ville.

Matériaux : 2/5

Les teintes et matériaux utilisés ne présentent pas de valeur particulière : couleurs pastel, enduits ciment/chaux, menuiseries PVC... Ils sont globalement homogènes et s'accordent avec le paysage naturel environnant et les matériaux du territoire.

A l'arrière d'un des bâtiments, un espace important qui sert de stockage mériterait d'être traité.

Matériaux

A l'arrière d'un des bâtiments, un espace de stockage peu qualitatif est visible depuis la rue.

7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

Architecture



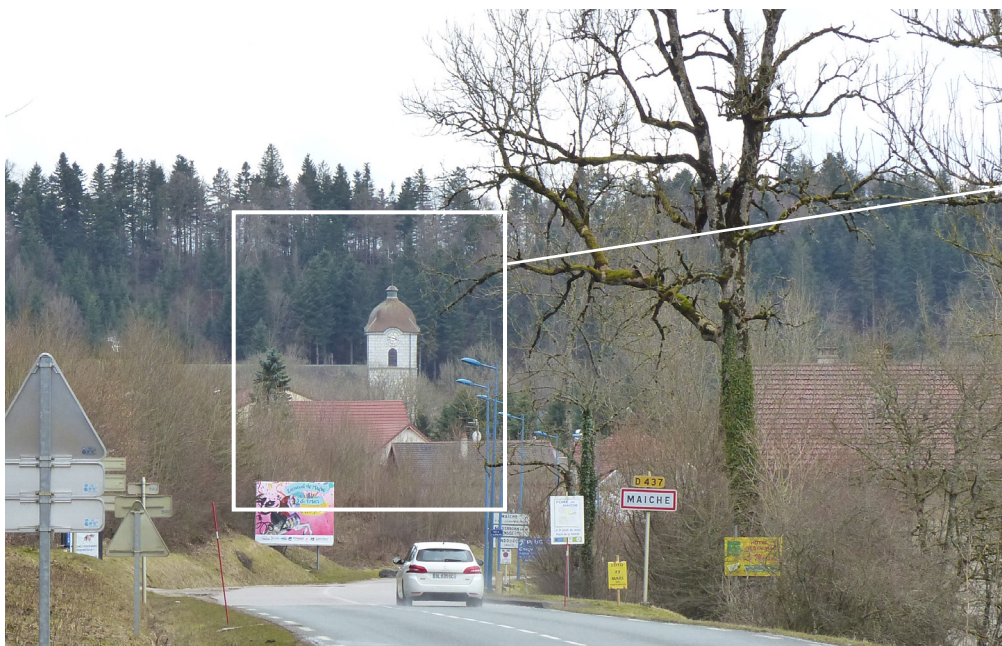
Éléments patrimoniaux

En amont de l'entrée, un réservoir d'eau semble à l'abandon.

Éléments patrimoniaux : 3/5

En amont de l'entrée, un réservoir d'eau est envahi par la végétation. A priori sans grande qualité, il n'est pas malgré tout pas valorisé.

Le clocher de l'église se situe dans l'axe de la RD 437 et constitue un élément de patrimoine très visible en entrant dans Maïche et un élément repère fort de l'entrée de ville dont la vue depuis l'entrée est à conserver.



Éléments patrimoniaux

L'église de Maïche, avec son clocher comtois caractéristique, situé dans l'axe de la route, est un repère fort le long de l'entrée de ville.

7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

DIAGRAMME RADAR

Une qualité d'entrée à renforcer

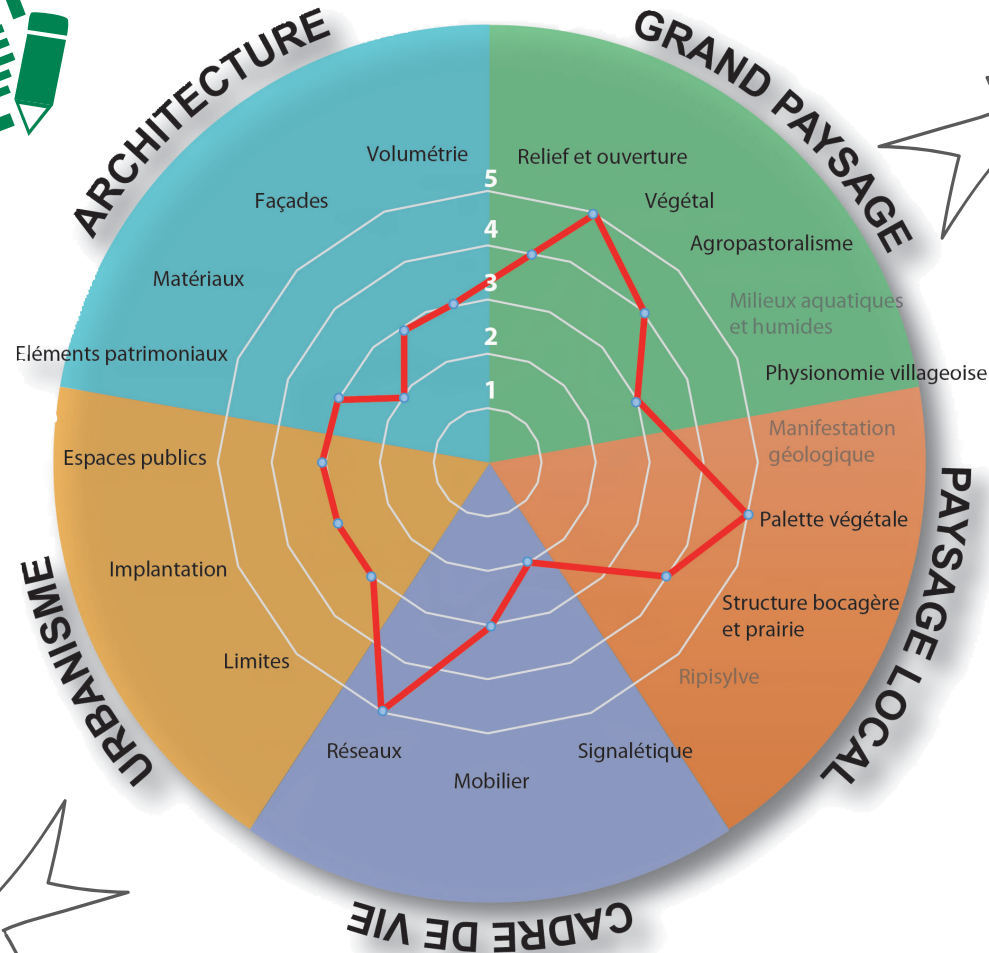
Les notes portant sur la qualité mettent en évidence la présence d'aménagements relativement récents créant un caractère d'entrée de ville.

Des améliorations sont possibles, notamment en matière de sécurisation des déplacements piétons, de publicité et de traitement des espaces routiers (aménagement de parking...).

Une entrée de ville assez identitaire

Cette entrée de ville se caractérise par la présence de plusieurs éléments de paysage identitaires et des points de vue importants : cette entrée de ville donne ainsi assez bien à voir ce qui fait la spécificité des paysages du Pays Horloger.

Les notes traduisent des efforts passés dans l'aménagement de l'entrée de ville, avec des améliorations à envisager.



Des éléments de paysage bien visibles depuis l'entrée de ville nord, mais en cours de fermeture.

7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

PERCEPTIONS ET USAGES

L'entrée nord, en sortie de virage, apparaît franche et nette malgré la présence de quelques constructions récentes. Elle offre une ouverture sur le grand paysage d'un côté tandis que l'autre est fermée par la colline de Montjoie.

Les vues sur le grand paysage sont néanmoins troublées par la présence de plusieurs panneaux publicitaires en amont, qui attirent le regard et trouble la lecture lointaine.

Certains usages informels se sont développés au niveau de l'entrée de ville, mais n'ont pas fait preuve d'investissements importants à ce jour :

- un espace de stationnement/retournement est situé en bord de route, équipé d'une poubelle et utilisé pour de l'affichage publicitaire ; il semble parfois utilisé pour du covoiturage.
- un autre espace, situé plus bas, a été bloqué par des rochers car il présentait un risque accidentogène, mais est encore régulièrement utilisé.

Ces espaces routiers renvoient une image peu positive.

Pour les riverains interrogés, la circulation est importante et rapide (rarement en dessous de 50 km/h), en entrée comme en sortie. Une ligne droite de 300 mètres, un bâti relativement lâche à l'entrée et l'absence d'aménagement près du panneau d'agglomération favorisent cette vitesse excessive.

De plus, les nuisances sonores liées au transit de camions génère un sentiment d'insécurité pour les piétons et cyclistes qui fréquentent ce secteur.

Néanmoins, la présence des trottoirs sur un côté, dès le panneau d'agglomération, permet des déplacements piétons sécurisés. Ils sont appréciés et utilisés par les habitants pour rejoindre rapidement le centre de Maïche.

Aucune traversée n'est possible au niveau du parking, à la sortie du bourg.



7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Deux grands enjeux émergent en entrée nord.

D'une part, le caractère urbain de l'entrée, déjà marqué par le mobilier et le bâti présent, mérite d'être valorisé et conforté.

D'autre part, il s'agit de réduire la vitesse automobile dans cette portion en ligne droite.

Les orientations d'aménagement entendent ainsi :

- Sécuriser les déplacements doux, notamment en réduisant la vitesse automobile,
- Renforcer le caractère d'entrée de ville par :
 - le comblement des dents creuses et le maintien du front bâti,
 - un traitement qualitatif des limites public/privé,
 - la requalification et une définition plus claire du parking en sortie et le traitement du délaissé situé en contrebas.
- Conserver le point de vue sur le paysage naturel et urbain (notamment la vue sur l'église)

Plan global d'aménagement >

Juste avant l'entrée, un point de vue à préserver sur le grand paysage et le patrimoine bâti, deux éléments identitaires forts du territoire (quelques arbres à supprimer).

Une chicane dès l'entrée, sur l'emprise de l'actuel parking, pour limiter la vitesse automobile et mieux signifier l'entrée.

De nouvelles constructions, intégrées dans la pente, permettant de créer un front bâti.

Suppression ou réaménagement du parking aujourd'hui condamné.

Une voie cyclable permet de relier de manière sécurisé le bourg et offre un nouvel usage à la voie.

Un passage piétons surélevé, pour une vitesse apaisée et une meilleure sécurisation piétonne, mais aussi pour signifier l'arrivée dans un secteur plus dense.



7 MAÏCHE : ENTRÉE N°2 (NORD)

Révéler l'entrée de bourg

Au nord, et avant d'entrer dans la partie urbanisée, la commune de Maïche et le paysage qui l'accompagne se découvrent après un court passage dans la forêt. Cette vue sur le grand paysage, mise en scène de façon presque «naturelle», mérite d'être valorisée.

Il s'agit ensuite de signifier clairement et dès le panneau d'entrée d'agglomération la vocation urbaine du lieu, afin notamment de favoriser le ralentissement des véhicules. A cette fin, deux aménagements seraient à prévoir : de nouvelles constructions en front de rue et la création d'un système de ralentissement.

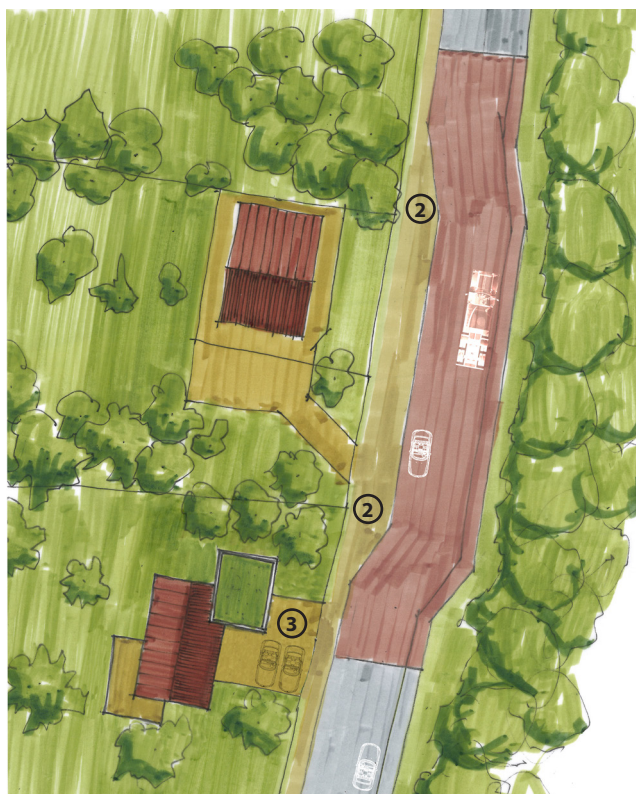
1/ Lorsqu'on «descend» sur Maïche, le point de vue remarquable qui se découvre depuis la route tranche avec la fermeture des vues qui précède (passage en forêt). Mais des arbres épars viennent cacher la vue. Ils sont supprimés et remplacés par une haie arbustive basse, laissant une vue pleine et continue sur le grand paysage.

2/ La création d'une chicane à l'entrée du bourg (sur l'emprise du parking actuel) rompt l'alignement de la chaussée. L'ancien parking, de piètre qualité, disparaît.

La chicane offre une solution pour le ralentissement des véhicules moins coûteuse et bien adaptée à cette rue en ligne droite et en pente. Afin de renforcer sa visibilité, outre un marquage au sol et un éclairage adaptés, un aménagement paysager et/ou du stationnement peuvent y être envisagés.

Un radar pédagogique peut également être positionné légèrement en amont.

3/ Une fois dépassé le panneau d'agglomération, un espace sans grande valeur peut permettre l'implantation de 2 à 3 constructions. Afin de constituer un front bâti cohérent, ces constructions devraient s'implanter parallèlement à la voie, à l'image de celles existantes. Un travail sur l'implantation dans la pente est nécessaire.



ACTUEL



PROJET

^ En amont de l'entrée nord, la suppression de quelques arbres épars permet d'ouvrir la vue sur le grand paysage, l'église et le bourg.

< En entrée, la route se rétrécit légèrement au niveau de la chicane (apparition d'une voie cyclable à l'est, qui se prolonge vers le bas du village). Les nouvelles constructions s'intègrent dans la pente (stationnement/garage au niveau de la rue).

Améliorer la qualité et la lisibilité de la rue

L'entrée d'agglomération signifie un passage de la route à la rue : contrairement à la route, la rue appelle une plus grande mixité des usages sur la voie (voitures, mais aussi piétons, cycles...) et à ses abords (locaux d'habitation ou d'activité...). Cette diversité est déjà bien présente mais mérite d'être confortée afin de la rendre plus visible.

C'est également l'occasion de redonner une plus grande qualité à la rue (reprise des trottoirs et lampadaires, ajout de mobilier urbain, végétalisation...).

1/ Une bande cyclable, distincte de la voirie par un revêtement et/ou un marquage au sol spécifique, est créé sur la partie Est de la route, depuis la disparition du trottoir en aval jusqu'à la chicane en amont.

2/ Les luminaires/lampadaires sont conservés, mais leur teinte actuelle (bleue) est modifiée par une couleur plus neutre afin de mieux s'insérer dans le paysage.

3/ Le trottoir existant est très dégradé dans sa partie haute. Les nouvelles constructions et les divers aménagements en entrée offrent l'occasion de le requalifier.



Les différents usages de la rue : se déplacer, habiter (Vue en coupe au niveau de la chicane)



Mener des actions ponctuelles sur ...

Le front bâti

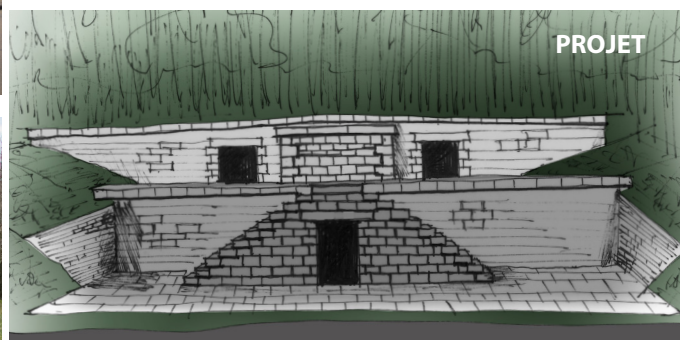
Les constructions et aménagements existants et à venir ont un impact sur la perception de la rue. Actuellement, la diversité des matériaux, couleurs... nuit à la qualité de l'entrée.



Un accord entre les teintes (façades) et dans la gestion des limites sur rue (murets, végétalisation) permettraient de donner à la rue une meilleure harmonie d'ensemble. L'implantation des futures constructions doit également s'harmoniser avec l'existant, en exigeant une adaptation de la construction au terrain (et non l'inverse). Le PLU est ici un outil adapté pour mieux encadrer les évolutions à venir.

Le patrimoine

Certains éléments du patrimoine bâti de la commune (ordinaire ou remarquable) sont visibles depuis la route et mériteraient d'être confortés.



La citerne située à la sortie de la forêt, au nord de la commune est dégagée des végétaux qui tendent à la recouvrir. Révélée et rénovée, elle témoigne d'une fonction sans doute essentielle dans l'histoire de la commune.

La vue sur le clocher de l'église, élément émergeant fort et aujourd'hui visible depuis le haut de la RD437, doit être maintenue voire confortée.

Les panneaux publicitaires

De nombreux panneaux publicitaires parsèment le parcours en entrée de bourg, en amont comme en val du panneau d'agglomération. Ils ont un impact fort et néfaste sur le paysage.



La suppression des publicités est profitable à la lecture du grand paysage et à la qualité de l'entrée de bourg. En cas de maintien d'un affichage publicitaire, il doit nécessairement être mieux encadré afin d'être harmonisé. Le RLP (Règlement Local de Publicité) est un outil à la disposition de la commune (ou de l'intercommunalité) permettant de définir un cadre à l'affichage publicitaire.

8 ZOOM SUR : LE HAMEAU DES BICHETS

Le hameau des Bichets présente des enjeux au regard de sa situation et de son contexte paysager.

Une préfiguration de Maïche dans un cadre paysager identitaire

Au coeur de prairies pâturées (à l'est) et de massifs boisés (à l'ouest), le hameau des Bichets concentre les différents éléments qui font l'identité des paysages locaux : crêtes boisées, affleurements rocheux, agro-pastoralisme, urbanisme rural...

Le relief relativement plan offre des vues larges et ouvertes de part et d'autre de la RD 437 sur les paysages alentours. Ces points de vue assurent par ailleurs des connexions visuelles, notamment au nord du hameau des Bichets avec la salle des fêtes de Maïche, très visible depuis la RD 437.

Ce hameau est implanté au coeur d'un vaste espace agro-pastoral comprenant de nombreuses prairies de pâture. Encadré à l'ouest et à l'est par des crêtes boisées formant l'arrière-plan paysager, cet espace présente également une structure bocagère très visible, caractérisée par des linéaires boisés.

Le hameau des Bichets a connu quelques constructions neuves ces dernières années, notamment en son centre. Elles ont sensiblement modifié son caractère rural. Par ailleurs, l'implantation des habitations sur un point haut tend à masquer en partie ces nouvelles constructions peu visibles depuis les entrées nord ou sud.

L'agro-pastoralisme et la structure bocagère sont très visibles au niveau du hameau des Bichets. Les crêtes boisées encadrent les vues et constituent l'arrière-plan paysager.

Certaines haies végétales ont cependant laissé la place à des clôtures.



Les affleurements rocheux sont également très présents et particulièrement visibles dans les champs, en particulier au niveau des points hauts de relief.



La physionomie villageoise des Bichets a eu tendance à évoluer vers l'est avec quelques extensions pavillonnaires récentes. L'impact sur le paysage reste cependant limité et en partie masqué par le relief.



Des modes de déplacements multiples mais un axe peu sécurisant

La localisation de ce hameau le long de la RD 437 en fait un espace bâti fortement fréquenté par les véhicules motorisés (voitures, poids-lourds, tracteurs).

Cependant, il s'agit également d'un axe apprécié par les cyclistes, pour rejoindre Saint-Hippolyte au nord et Morteau plus au sud.

Ces différents usages se côtoient sur la chaussée, en l'absence d'aménagements dédiés (piste cyclable).

Ces constats sont également valables au coeur du hameau : malgré la présence d'habitations et d'équipements publics (arrêt de bus), aucun aménagement ne permet des circulations piétonnes ou cyclistes sécurisées.

Un caractère urbain de l'axe peu affirmé dans le hameau

Historiquement constitué de quelques fermes comtoises, le hameau a connu deux extensions à partir des années 1990. La présence des nouvelles habitations reste relativement discrète.

Cependant, l'absence d'aménagement ou de mobilier confère un caractère routier à la traversée du hameau.

Le carrefour central en particulier (au niveau de la Vierge des Bichets) ne présente pas d'aménagement permettant des circulations piétonnes (trottoirs) ni un ralentissement des véhicules, malgré la présence de plusieurs habitations de part et d'autre de la route.

On peut cependant noter la présence de quelques équipements (un panneau, un lampadaire et un passage piéton).

Un axe très fréquenté par des véhicules motorisés mais également par les modes doux : une cohabitation dangereuse pour ces derniers.



Le caractère rectiligne de l'axe routier et la grande visibilité n'incitent pas les automobilistes à ralentir : des dépassements de vitesse ont été régulièrement constatés en entrée du hameau des Bichets.



En coeur de hameau, des usages piétons signalés (passage piéton, panneau de traversée piétonne) mais qui restent peu visibles ou sécurisés.



8 ZOOM SUR : LE HAMEAU DES BICHETS

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les principaux objectifs visent à conserver l'identité rurale du hameau des Bichets, mais également à traiter sa partie centrale, lieu de connexion entre les parties habitées situées à l'est et à l'ouest de la RD437.

Les orientations d'aménagement visent ainsi à :

- Sécuriser les déplacements piétons vers le centre du hameau,
- Reconnecter les parties est et ouest,
- Requalifier l'espace public de l'arrêt de bus et faciliter son accessibilité,
- Conserver les points de vue sur le paysage agro-pastoral en entrée en sortie sud.
- Intégrer un cheminement de randonnée (reconnexion avec la ville de Maïche)
- Maintenir le hameau dans ses limites actuelles

Plan global d'aménagement >

Le réaménagement du site de l'arrêt de bus, pour une meilleure lisibilité de son usage.

Un plateau au centre du hameau pour limiter les vitesses et sécuriser les traversées.

Un trottoir permettant un accès piéton sécurisé à l'arrêt de bus.

La conservation des espaces agro-pastoraux pour préserver les vues et le caractère rural du lieu.



- Chemins de randonnées existants
- - Chemins de randonnées potentiels (tracés indicatifs)

Marquer le coeur du hameau

Le coeur du hameau des Bichets est marqué par le croisement des circulations routières avec une traversée piétonne peu mise en valeur. Ce secteur est stratégique de par les fonctions qu'ils supportent actuellement ou à l'avenir : traversée des piétons, connexion potentielle des sentiers de randonnée et limitation des vitesses de circulation.

1 L'aménagement d'un plateau surélevé permet de limiter les vitesses des véhicules en coeur du hameau et de sécuriser la traversée piétonne.

2 Le passage surélevé s'accompagne également de trottoirs de niveau afin de sécuriser les déplacements piétons le long de la chaussée, notamment en direction de l'arrêt de bus proche ou des sentiers de randonnée.

3 L'implantation d'une signalétique spécifique (en accord avec celle de l'entrée sud) permet de mieux valoriser le tracé des sentiers de randonnée.

4 Le dessin du carrefour au sol permet contribue également à la sécurisation de ce carrefour routier et des usages piétons présents.

5 Le traitement des limites et des clôtures entre l'espace public et privé permet de mieux délimiter l'espace et les différents usages au niveau de ce carrefour.



9 LES CRITÈRES DE NOTATION

GRAND PAYSAGE & PAYSAGE LOCAL

Les indicateurs «paysage» décrits dans ce document pages 7 à 9 sont des termes généraux qui peuvent se traduire de façon différente suivant la partie du territoire dans lequel on se trouve : une «masse boisée» (indicateur du grand paysage) peut se traduire par des forêts de feuillus en plaine ou bien des massifs de résineux sur versants).

Ainsi il convient de s'appuyer sur les définitions des éléments de paysage pour chacune des unités paysagères que recouvre le Pays Horloger (telles que décrites dans la charte du Parc Naturel Régional du Pays Horloger) afin de déterminer les éléments identitaires du paysage.

Pour chaque critère «paysage», il s'agit d'évaluer la présence ou non des éléments identitaires du grand paysage ou du paysage local, ainsi que leur impact visuel dans l'entrée de ville.

La notation traduit ainsi l'importance de ces éléments identitaires dans les perceptions du paysage par les usagers, suivant le gradient suivant :

- 1/5 : éléments pas visibles
- 2/5 : éléments peu visibles
- 3/5 : éléments assez visibles
- 4/5 : éléments très visibles
- 5/5 : visibilité totale

CADRE DE VIE

Signalétique

- 1/5 : Signalétique très mal intégrée
- 2/5 : Signalétique publicitaire ponctuellement mal intégrée
- 3/5 : signalétique sans impact particulièrement négatif
- 4/5 : signalétique basique mais cohérente avec le type d'entrée de ville
- 5/5 : signalétique présente mais valorisante

Mobilier

- 1/5 : Absence de mobilier
- 2/5 : présence d'éléments de mobilier, ni qualitatif, ni l'inverse
- 3/5 : présence d'éléments de mobilier coordonnés
- 4/5 : mobilier approprié au type d'entrée de ville
- 5/5 : mobilier bien designé et approprié au type d'entrée de ville

Réseaux

- 1/5 : présence forte d'éléments
- 2/5 : présence ponctuellement forte d'éléments
- 3/5 : présence légère d'éléments d'infrastructures énergétiques
- 4/5 : présence unique d'infrastructures énergétiques
- 5/5 : Absence visible d'infrastructures énergétiques

URBANISME

Espaces publics

- 1/5 : pas ou peu de traitement de l'espace public, voirie trop large
- 2/5 : l'espace est aménagé, mais uniquement en faveur de l'automobiliste
- 3/5 : l'espace permet aussi bien des usages piétons qu'automobile
- 4/5 : les espaces publics sont adaptés aux usages de la population
- 5/5 : largeur de voirie adaptée, les espaces sont calibrés justement pour les usages de la population

Limites espaces publics / privés

- 1/5 : plusieurs matériaux de sol, mais sans une lisibilité claire des limites
- 2/5 : les limites sont matérialisées par des matériaux de sol différents mais aux contours flous
- 3/5 : la limite entre les espaces est tantôt nette, tantôt floue, selon les espaces
- 4/5 : la limite entre les espaces, pour les différents types d'usagers, est nette
- 5/5 : la limite entre les espaces fait l'objet d'un traitement paysager particulier

Implantation

- 1/5 : seules certaines constructions forment les prémices d'alignements
- 2/5 : quelques constructions structurantes peuvent servir de base pour construire un alignement
- 3/5 : la majorité des constructions ont un recul modéré vis-à-vis de la route
- 4/5 : on note des alignements marqués entre les constructions d'un même type
- 5/5 : le recul des constructions est approprié selon le type de construction

ARCHITECTURE

Éléments patrimoniaux

- 1/5 : présence de très peu de patrimoine ordinaire, peu ou pas mis en valeur
- 2/5 : présence de patrimoine ordinaire, peu ou pas mis en valeur
- 3/5 : éléments patrimoniaux présents, non mis en valeur - ou - patrimoine ordinaire mis en valeur
- 4/5 : éléments patrimoniaux existants, avec une mise en valeur à conforter
- 5/5 : éléments existants, bien mis en valeur

Volumétrie

- 1/5 : des décalages importants entre les volumétries de construction d'usage similaire
- 2/5 : des constructions ont une volumétrie disproportionnée compte tenu de leur fonction
- 3/5 : la cohérence de volumétrie est globalement cohérente avec le type d'entrée de ville
- 4/5 : la cohérence de volumétrie est remise en question par peu de constructions
- 5/5 : grande cohérence des volumétries, prise en compte des conditions climatiques

Façades

- 1/5 : les façades sont globalement dégradées
- 2/5 : les façades sont mal ordonnancées - ou - les teintes sont souvent en rupture avec la culture locale
- 3/5 : certaines façades sont mal ordonnancées - ou - quelques teintes sont en rupture avec la culture locale

- 4/5 : les façades sont globalement bien entretenues, et bien ordonnancées
- 5/5 : les façades sont globalement bien entretenues, bien ordonnancées, et nourrissent une cohérence d'ensemble

Matériaux

- 1/5 : les matériaux utilisés ne sont globalement pas qualitatifs
- 2/5 : les matériaux utilisés d'une construction à l'autre sont très divers
- 3/5 : les matériaux utilisés illustrent majoritairement l'architecture locale
- 4/5 : certaines constructions sont très représentatives des matériaux historiquement locaux
- 5/5 : les matériaux utilisés participent de l'illustration des techniques architecturales locales

Conception / réalisation : AUDAB / CAUE 25 / PETR du Pays Horloger

Remerciements : Parcs Naturels Régionaux des Pyrénées Ariégeoises et des Pyrénées Catalanes ainsi que le Parc National des Pyrénées

